

LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 26

LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2000

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$



LE MONDE
LES RAIDS ISRAËLIENS
AU LIBAN SUSCITENT
LA RÉPROBATION
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS
BOURQUE DEMANDE À
QUÉBEC D'EFFACER SA
FACTURE DE 47 MILLIONS
PAGE A 2



LE MONDE
LE VICE-PRÉSIDENT
TCHÉTCHÈNE MEURT
AU COMBAT
PAGE A 5



PERSPECTIVES

La valse de l'extrême droite

L'Autriche n'est pas un vestige du siècle dernier et Jörg Haider a tout sauf la nostalgie du passé.

La télévision nous a joué depuis deux semaines un remake de *Sissi impératrice*. Vous vous souvenez, le film guimauve où la belle Romy Schneider tournait pendant une heure et demie en robe longue sous de hauts plafonds lambrissés? A-t-on jamais vu autant de valses, de châteaux et de cotillons que depuis la formation du nouveau gouvernement de coalition autrichien, qui rassemble pour la première fois les conservateurs et le parti libéral d'extrême droite?

Il faut dire que Jörg Haider ne se gêne pas pour poser en costume traditionnel et recycler les vieux palais à l'abandon. Comme si chaque Autrichien, entre deux descentes en ski, habitait un palais aux couleurs pastel entouré d'une nature idyllique. Comme si, dans ce pays où



Christian Rioux

27 % des électeurs soutiennent l'extrême droite, il n'y avait pas de villes, pas d'usines, pas d'ordinateurs. Comme si la jeunesse autrichienne (dont 30 % vote pour Haider) n'avait rien de mieux à faire que de seriner les valses de grand-papa et n'organisait pas de raves sauvages le samedi soir dans les banlieues de Vienne.

Il est évidemment plus facile de calculer les pourcentages du parti nazi à l'élection de 1930 pour prévoir le jour et l'heure où un gouvernement fasciste s'emparera de l'Autriche que

d'essayer de comprendre le scénario qui se déroule sous nos yeux. Pour beaucoup d'Autrichiens, les choses sont à la fois plus complexes et plus graves. Pour Danny Leder, correspondant du quotidien viennois *Kurier* à Paris, il est faux de prétendre que les Autrichiens n'ont pas fait leur examen de conscience après la guerre. Celui-ci s'est approfondi depuis la mise en cause de Kurt Waldheim, le président autrichien dont on a découvert en 1986 qu'il avait été un fidèle officier de la Wehrmacht. Les déclarations publiques du chancelier Franz Vranitzky, élu en 1987, comme les documents qu'ont dû signer la semaine dernière les représentants de la nouvelle coalition, ne laissent aucun doute sur le sérieux de la démarche autrichienne.

Mais la situation serait aussi plus grave dans la mesure où l'antisémitisme qui a régné en Autriche au début du siècle était plus virulent que tout ce qu'on a pu voir ailleurs en Europe de l'Ouest. Pour beaucoup d'Autrichiens, les comparaisons avec la France de Pétain sont un peu rapides et sous-estiment la vague de fond qui a mené le peuple à se rallier massivement à Hitler en 1938, au moment de l'Anschluss.

Il faut une certaine inconscience et ne rien comprendre aux raisons historiques qui fondent l'Union européenne pour peindre — comme le faisait le *National Post* de la semaine dernière — Jörg Haider en innocent tout juste coupable d'avoir laissé échapper quelques propos déplacés sur la politique de plein emploi de Hitler. C'est faire peu de cas de l'histoire autrichienne et de la surenchère nationale à laquelle se livre le gouverneur

de la Carinthie depuis dix ans contre la minorité slovène qui vit dans cette région du sud de l'Autriche. Mais ce débat se déroule aujourd'hui loin des châteaux bucoliques. L'Autriche est un pays moderne dont le niveau de vie dépasse celui de la France. Un pays qui a rejoint l'Union européenne en 1995 et

qui possède «une démocratie incontestable» et «un État de droit très structuré», comme le rappelait l'ancien président du Conseil constitutionnel français, Robert Badinter.

Loin des passions d'avant-guerre, les Autrichiens semblent plutôt gagnés par une lassitude bien contemporaine à l'égard de la politique. Au lieu d'être un vestige du passé, l'épisode de la semaine dernière donne peut-être une idée des problèmes qui attendent l'Europe.

Haider a en effet beau jeu de poser en défenseur de l'intégrité et de la transparence de l'État alors que le système autrichien est englué dans une sorte de «corruption ordinaire» acceptée depuis toujours par les partis traditionnels. La coalition social-démocrates-conservateurs qui dirige le pays depuis 30 ans n'a pas connu l'alternance qui caractérise les démocraties modernes. La corruption institutionnalisée (ce système de la *proporz* qui ressemble aux pratiques de la fonction publique québécoise d'avant les années 60) n'est pourtant pas sans rappeler les «emplois fictifs» français et les scandales financiers qui ébranlent aujourd'hui la CDU allemande.

À la frontière des pays de l'ancienne Yougoslavie et de la Slovaquie, l'Autriche est la première à accueillir l'immigration de l'est. Comment reprocher à Haider sa politique d'immigration zéro alors que la plupart des socialistes européens n'ont pas le courage de dire haut et fort que l'immigration est une valeur positive et un facteur de progrès? Alors que la CDU allemande a mené une campagne forcée contre la double nationalité dans le land de Hesse?

Haider ne serait donc pas le héros de guerre d'un vieux navet d'après-guerre mais plutôt le jeune figurant ambigu et imprévisible d'un film de Luc Besson.

crioux@csi.co

MÉTÉO

Montréal
Faible neige
cassant en soirée.
Max: -2 Min: -11

Québec
Faible neige.
Max: -2 Min: -6

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 6
Bourse B 3
Avis publics B 5
Culture B 8
Économie B 2
Éditorial A 6

Horizons B 1
Le monde A 5
Les sports B 6
Mots croisés B 5
Politique A 4
Télévision B 7

www.ledevoir.com

«Le projet du PQ n'est pas crédible»

Le cabinet Bouchard a jonglé avec l'idée de tenir un référendum sur autre chose que la souveraineté, dit Jean-François Lisée

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'idée de faire un référendum sur autre chose que la souveraineté, soit l'obtention des pouvoirs nécessaires à un Québec moderne, a fait l'objet «de longs débats» en 1999 au cabinet du premier ministre Lucien Bouchard qui a finalement écarté cette option, entraînant le départ, à la fin de l'été dernier, de son proche conseiller qui préconise cette avenue, Jean-François Lisée.

C'est ce qu'a expliqué l'auteur Jean-François Lisée qui lançait, hier à Québec, son ouvrage intitulé *Sortie de secours - Comment échapper au déclin du Québec*. «C'est un livre de souverainiste qui, lucidement, doit constater qu'une majorité souverainiste au Québec, dans un avenir prévisible, ne sera pas au rendez-vous», a-t-il décrit.

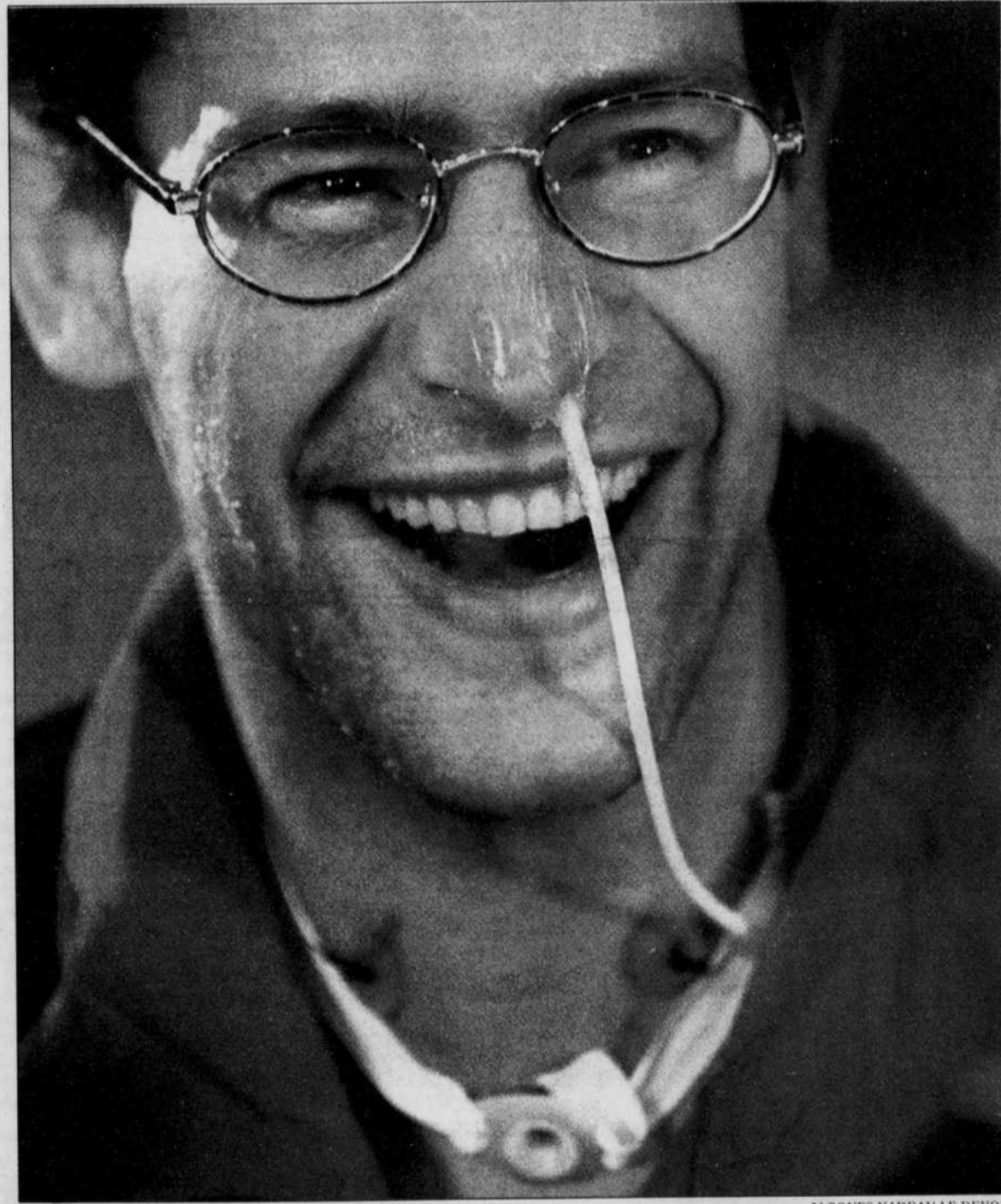
Dans son livre, M. Lisée propose d'«ouvrir un nouveau cycle historique» en tenant un référendum, avant les prochaines élections fédérales, visant l'obtention d'une série de pouvoirs où le Québec exercerait son autonomie pleine

et entière, soit la langue, la culture, les communications, l'immigration, l'éducation, la recherche, la santé et les programmes sociaux. Le Québec exigerait également d'obtenir la garantie d'un plafonnement des dépenses fédérales

VOIR PAGE A 8: PQ

■ Parizeau et la portée constitutionnelle de la loi 99, page A 4

McLeary, tout sourire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TRENT McLEARY, manifestement heureux d'être remis sur pied hier, a rencontré les médias pour faire le point sur son état. Le joueur du Canadien, qui a été frappé à la gorge par une rondelle en plein jeu il y a à peine deux semaines et qui a frôlé la mort à cause d'une fracture du larynx, ne souhaite aujourd'hui qu'une chose: retourner sur la glace au plus vite. Recouvrera-t-il la voix? Oui, répond le médecin, mais il est encore trop tôt pour juger de sa qualité. Nos informations en page B 6.

La Berlinale passe à l'Est

C'est toute une renaissance que se promettent de vivre les organisateurs du Festival du film de Berlin qui s'ouvre ce soir avec le nouveau Wenders, *The Million Dollar Hotel*

MARTIN BILODEAU

Berlin — Cette année 00 marque le cinquantième anniversaire de la Berlinale, lequel coïncide, comme tout le monde le sait, avec le dixième anniversaire de la chute du Mur. Pour marquer le coup, le directeur exécutif de la Berlinale, Moritz de Hadeln, a fait passer son petit monde à l'Est en établissant le nouveau palais du festival sur la Potsdamer Platz, ex-désert divisé par le Mur, dont Wim Wenders avait capturé la grisaille dans *Les Ailes du désir* et qu'on a récemment métamorphosé aux couleurs, volumes et lumières de l'économie de marché.

Aussi, que le même Wenders ouvre en ce lieu cette 50^e édition de la Berlinale avec *The Million Dollar Hotel*,



REUTERS

Un visiteur quitte une salle de cinéma du Festival du film de Berlin sous le regard attentif d'une paire d'yeux immortalisée sur une affiche géante.

VOIR PAGE A 8: BERLIN

Des propos salaces et sexistes dans l'agenda étudiant de McGill

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

L'association étudiante de McGill a produit l'automne dernier un agenda étudiant farci de propos salaces et sexistes, présentant une vision de la politique québécoise pour le moins cynique. La publication, entièrement indépendante et aucunement associée à l'administration de McGill, indispose toutefois la direction, qui condamne «l'humour carabin» de l'agenda.

Le *handbook*, distribué gratuitement à près de 4000 étudiants de l'université McGill, est produit par la Students' Society of McGill University (SSMU), qui en a approuvé le contenu. L'agenda, dont *Le Devoir* a parcouru un exemplaire, comporte un lot de renseignements s'adressant tout particulièrement à des étudiants venus de l'extérieur du Québec; il s'évertue donc à dépeindre la situation politique québécoise, en plus de fournir des conseils pratiques sur la vie montréalaise, tout particulièrement ses bars et cafés les plus attrayants.

L'agenda, produit en anglais, offre à la page 123 une caricature de la pensée d'un Américain assidu du Peel Pub, un bar très fréquenté par la communauté étudiante de McGill. Le témoignage fictif, assaisonné de propos pour le moins obscènes, fait l'éloge du bar pour ses pichets de bière peu dispendieux et aussi pour son lot de conquêtes féminines faciles. Afin d'éviter d'en perdre le sens, nous y allons ici non seulement d'une traduction littérale mais de la citation exacte.

Sous le titre «Peel Pub is the greatest fucking bar I've ever been to», l'auteur écrit: «And then he told me all about the hot-ass French broads who love zeee Américain boys and

VOIR PAGE A 8: MCGILL

L'appellation «parc Labatt» ne tient plus

Loria juge insuffisants les 100 millions offerts par le brasseur

JEAN DION
LE DEVOIR

Le futur stade de baseball au centre-ville de Montréal sera rien de moins qu'«un joyau unique en son genre», promet l'actionnaire de contrôle et patron des Expos, Jeffrey Loria.

Mais contrairement à ce que tous croyaient, le bébé à naître dans deux ans n'a pas encore été baptisé. L'appellation «parc Labatt», confirmée sous Claude Brochu il y a plusieurs mois, ne tient plus: des pourparlers sont toujours en cours avec le brasseur, mais il appert que la somme de 100 millions de dollars sur 20 ans offerte par Labatt pour nommer le stade (40 millions) et être le commanditaire principal de l'équipe (60 millions) a été jugée insuffisante par les nouveaux dirigeants. «C'est une décision d'affaires que nous avons prise, en ayant à l'esprit la viabilité à long terme du baseball à Montréal», a déclaré le coprésident des



VOIR PAGE A 8: EXPOS

LES ACTUALITÉS

Sommet du Québec et de la jeunesse

Plus de place pour les jeunes dans la fonction publique

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

La liste des revendications pour le Sommet du Québec et de la jeunesse s'allonge. Le groupe de pression Force jeunesse appuiera le Regroupement des stagiaires nouveaux diplômés du gouvernement du Québec pour demander un renouvellement de la fonction publique. Leur objectif? D'ici 2005, ils souhaitent que les jeunes représentent 20 % des effectifs du secteur public.

C'est hier que le groupe d'activistes Force jeunesse a annoncé officiellement son appui au regroupement des jeunes stagiaires. Si ces derniers se seront pas représentés au sommet à la fin du mois, ils sont maintenant au moins assurés que leurs positions y seront défendues.

«À la fonction publique, il y a moins de 2 % de jeunes de moins de 30 ans qui font partie du personnel régulier. Or les jeunes de 18 à 30 ans représentent 20 % de la population», a dénoncé hier Martin Koskinen, président de Force jeunesse.

Et la situation ne va pas en s'améliorant. Dans un mémoire publié au mois de novembre dernier, le Regroupement des stagiaires nouveaux di-

plômés indiquait à cet effet que «parmi les effectifs réguliers, en 1980, il y avait 29 % de jeunes de moins de 30 ans alors qu'en 1998, on n'en retrouve plus que 1,36 %!».

Montrer l'exemple

Selon Force jeunesse, s'il est clair que le secteur privé doit faire sa part et laisser davantage de place aux jeunes, c'est d'abord au secteur public de montrer l'exemple. Le groupe interpellera donc le gouvernement ainsi que toutes les sociétés d'État, comme Loto-Québec et Hydro-Québec.

Entre autres choses, le groupe souhaite voir le gouvernement mettre sur pied un programme de mentorat au sein de la fonction publique, demande que les postes laissés vacants par les nombreux départs à la retraite soient occupés par des jeunes, revendique que les ouvertures de postes ne requièrent plus que les conditions minimales en matière d'expérience et, enfin, souhaite que le gouvernement ouvre des postes aux jeunes diplômés qu'il embauche pendant deux ans en stage. En effet, à ce jour, les jeunes qui font un stage à la fonction publique ne sont pas admissibles aux concours de recrutement universitaire effectués par le gouvernement.

Facture résiduelle de 46,8 millions

Bourque veut que Québec efface l'ardoise

Considérant «l'impossibilité de réformer la réalité municipale avec des formules qui prennent en compte les intérêts particuliers des 1348 municipalités et des 96 municipalités régionales de comté», le maire Pierre Bourque implore la ministre Louise Harel de redonner à Montréal la place qui lui revient, soit celle de la principale ville du Québec. Pour ce faire, il demande notamment l'élimination de la facture résiduelle de près de 47 millions...

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, tente d'avoir les coudees franches. Dans une lettre qu'il a adressée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, et dont *Le Devoir* faisait état hier, il exige notamment que la «facture de 1997 disparaisse et ce, dès l'année 2000 ou à tout le moins pour l'année 2001», un montant de 46,8 millions. Pour justifier cette demande, M. Bourque écrit que Montréal a suffisamment «contribué à l'assainissement des finances du Québec» maintenant que l'objectif zéro est atteint.

Le maire soutient par ailleurs que le «nouveau partenariat» qu'il propose entre Québec, Montréal et sa région métropolitaine «devrait nous permettre de relancer, entre le gouvernement du Québec et Montréal, la négociation d'un véritable pacte fiscal». Celui-ci comprendrait, selon les souhaits du maire, «la définition et la mise en place pour 2001 d'une véritable fiscalité d'agglomération [et] l'ouverture graduelle et ordonnée d'un nouveau champ fiscal relié à l'activité économique de Montréal, soit les revenus reliés à la taxe de vente». Précisons que,

pour l'instant, Montréal ne peut compter que sur l'impôt foncier pour regarnir ses coffres.

La voie politique

Pour sortir de l'impasse engendrée par l'échec des négociations entre l'Union des municipalités (UMQ) et Québec, le maire de Montréal refuse de se rendre devant les tribunaux. Il privilégie plutôt la voie politique. C'est pourquoi il demande à Québec d'être conciliante avec la Ville en prenant en considération la «conjoncture spéciale de 2001».

Il implore le gouvernement de tenir compte de «trois grands problèmes, dont la résolution aura des conséquences profondes sur l'avenir de Montréal à moyen terme. Il s'agit du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, de la négociation de nouvelles conventions collectives avec les quelque 10 000 employés de la Ville et la fin du financement gouvernemental des grands équipements scientifiques de Montréal (Fonds Marie-Victorin de 53 millions de dollars)».

Pour faire face à ces obstacles, M. Bourque estime qu'il «doit pouvoir compter sur l'écoute et l'aide du gouvernement du Québec dans chacun de ces trois dossiers». En filigrane, force est

de comprendre que Montréal demande à Québec de lui laisser une marge de manœuvre pour agir à sa guise. Montréal est la seule municipalité à envisager de ne pas déposer un nouveau rôle d'évaluation en septembre, tel que la loi l'exige.

Si Québec se fait tolérant quant à ses trois problèmes, la Ville de Montréal aura plus de facilité à déposer à la fin février un plan stratégique triennal 2000-03, estime Pierre Bourque. Ce plan «cherchera à dégager une marge de manœuvre interne, en vue d'atteindre trois grands objectifs: l'amélioration de la compétitivité fiscale de la Ville, la bonification des services offerts aux citoyens par une meilleure productivité et la modernisation de l'administration municipale».

Conseil métropolitain

Par ailleurs, selon plusieurs maires de l'Union des municipalités de la banlieue de l'île de Montréal (UMBMB), la ministre Harel a signifié son intention de déposer un projet de conseil métropolitain dès la mi-mars. Cette information, rapportée par *La Presse*, coïnciderait avec la renonciation, par Mme Harel, du dépôt de son livre blanc.

En entretien, certains maires indiquent bel et bien avoir entendu parler de cette possibilité, mais le président de l'UMBMB, George Bossé, a affirmé ne jamais avoir eu vent de telles confidences. «On ne détient pas d'information privilégiée à cet effet». Au cabinet de Mme Harel, on indique que les informations rapportées par les maires de l'UMBMB ne sont que spéculations et hypothèses.

EN BREF

Le panneau publicitaire, encore

(Le Devoir) — Le fameux panneau publicitaire que la Ville souhaitait installer aux abords de l'autoroute Métropolitaine fait encore jaser. La controverse concerne le dénouement du dossier: le comité exécutif a renversé sa propre décision à la suite de l'envoi par le ministère des Transports (MTQ) d'une lettre faisant état du grand danger occasionné par une telle affiche. «Peut-on abroger un règlement adopté par le conseil municipal par une simple lettre du MTQ?», se demande le conseiller municipal Marvin Rotrand. C'est pourquoi il a fait parvenir une lettre au greffier de la Ville de Montréal, Léon Laberge, à cet effet. Bien qu'aucune réponse n'ait encore été formulée, M. Laberge a confirmé à M. Rotrand que la réglementation en vigueur, n'en déplaçant à Québec, fait loi. Le règlement, n'ayant pas été modifié par le conseil municipal, reste valide et applicable. «La démocratie et le respect des institutions parlementaires, affirme M. Rotrand, n'ont jamais fait l'objet d'une grande préoccupation pour les membres de l'Équipe Bourque, mais cet épisode tient du rocambolesque. Maintenant, imaginez "une île, une ville"».

Fyfe: tests non concluants

(Le Devoir) — La police n'a pas été en mesure de relier William Fyfe au meurtre d'Anna Yarnold, une femme de Senneville trouvée sans vie le 15 octobre. Les tests d'ADN se sont avérés non concluants. William Fyfe est présentement inculpé dans l'attente de son procès pour le meurtre au premier degré de Mary Glenn, 53 ans, poignardée à plusieurs reprises. Après avoir arrêté Fyfe, les policiers ont rouvert plusieurs dossiers de meurtres non élucidés commis sur des femmes au Québec. La rumeur a couru dans le seul tabloïd de la métropole que William Fyfe pourrait même être un tueur en série. Les enquêteurs du SPCUM ont jugé le cas de Fyfe assez sérieux pour faire appel à la SQ et à la police provinciale de l'Ontario, la province natale de Fyfe, afin de tirer l'affaire au clair. Les enquêteurs doivent maintenant faire le point avec les procureurs de la Couronne pour déterminer la suite des choses.

Victoire pour McCulloch

(Le Devoir) — Le maire de Lachine, William McCulloch, a remporté une première manche dans la bataille juridique qui l'oppose au directeur général et aux conseillers de la municipalité de banlieue. M. McCulloch a été acquitté lundi d'avoir commis une fraude électorale lors du scrutin de 1997. Dans sa décision, le juge Gilbert Morrier a été on ne peut plus critique à l'endroit du directeur général et des conseillers de Lachine, qu'il soupçonne d'avoir comploté contre le maire nouvellement élu par pur esprit de vengeance. M. McCulloch était accusé d'avoir obtenu frauduleusement des remboursements de dépenses électorales en émettant deux fausses factures de 2400 \$ et 1500 \$ au nom de deux travailleurs d'élections, Michael Bennett et Mike Balacki. Ces derniers ont allégué en cour que M. McCulloch avait exigé qu'ils lui remettent en argent liquide la plus grande partie de ces 3900 \$ payés par chèques.

Citoyens de Val-Saint-François opposés à la ligne Hertel-Des Cantons

Pas de fonds publics pour la coalition, demandent patrons et syndicats

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Les patrons et syndiqués de la construction et du domaine de l'énergie ont demandé hier au premier ministre Lucien Bouchard d'ignorer la demande de financement que lui adressait, il y a quelques jours, la coalition des citoyens du Val-Saint-François.

Cette coalition a décidé de contester devant les tribunaux la légalité de la loi 42, qui annulait au printemps dernier le verdict rendu par la Cour supérieure en janvier 1999. Ce jugement déclarait illégaux les décrets spéciaux grâce auxquels Québec avait lancé, sans études d'impacts ni audiences publiques, la construction de la ligne à haute tension Hertel-Des Cantons et les autres lignes visant à consolider le réseau de Montréal et de l'Outaouais.

Dans une lettre adressée au premier ministre le 7 février, la coalition réclamait le droit de faire la bataille «à armes égales» devant les tribunaux en comptant sur des moyens financiers équivalents à ceux que mettra le gouvernement dans la balance pour justifier sa loi à effet rétroactif. Les citoyens avaient même dressé un parallèle entre leur combat pour la démocratie et celui mené par Lucien Bouchard contre la démarche référendaire d'Ottawa à grand renfort de publicité dans les journaux.

Acharnement

Pour la coalition patronale-syndicale, la coalition du Val-Saint-François fait preuve «d'acharnement» et prend dans ce dossier «la population en otage».

La coalition patronale-syndicale, pour qui la reprise des travaux signifie de nouvelles commandes et des emplois temporaires, se sur-

prend des efforts des citoyens du Val-Saint-François auprès de riches fondations américaines pour financer ses démarches juridiques contre la loi 42.

«Nous nous questionnons sur les motifs réels du groupe de pression et nous soupçonnons que ces derniers dépassent largement la situation de la ligne en Estrie. En fait, précise le porte-parole du groupe, Jacques Marquis, toutes les démarches menées par ce groupe de pression ne visent ni plus ni moins qu'à freiner le développement énergétique du Québec.»

M. Marquis déclarait récemment au *Devoir* que sa coalition ne s'opposerait pas à une évaluation indépendante de la ligne Hertel-Des Cantons, en partie construite, propos qui semblait avoir évolué vers une fin de non-recevoir à l'endroit de tout scénario susceptible de nuire à la «reprise rapide des travaux» selon les plans initiaux d'Hydro-Québec.

UQAM: Gilbert Dionne est nommé recteur intérimaire

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour donner suite à la récente démission-surprise de la rectrice de l'Université du Québec à Montréal, Paule Leduc, le conseil d'administration de l'UQAM a procédé hier à la nomination de Gilbert Dionne à titre de recteur intérimaire.

M. Dionne, qui est un familier de l'UQAM puisqu'il y a travaillé du début des années 70 à 1996, prendra le relève de la rectrice sortante dès le 6 mars prochain, selon le vœu formulé par l'actuelle rectrice. Il est présentement à la retraite.

Réunis en conseil spécial hier matin, les membres du conseil d'administration ont évalué la seule candidature de Gilbert Dionne à titre de successeur temporaire et ont voté à l'unanimité pour son retour aux rênes de l'université. M. Dionne a en effet occupé le même poste intérimaire pendant sept mois à la suite du départ du recteur Claude Corbo, jusqu'à la nomination de Mme Leduc, en 1996.

La rectrice Paule Leduc a présenté sa démission au conseil d'administration il y a deux semaines. Pour justifier son départ, elle invoquait notamment le manque d'appui de la communauté universitaire, et en particulier du corps professoral, et l'incapacité

du gouvernement à reconnaître les importantes difficultés financières de l'UQAM.

Le syndicat se réjouit

M. Dionne doit couvrir la fin du mandat de Paule Leduc, ce qui le mènera jusqu'au 1^{er} août 2001. La procédure de désignation du prochain recteur de l'UQAM sera donc rouverte en février 2001. M. Dionne a déjà occupé à l'UQAM les postes de vice-recteur aux communications (1987 à 1996), vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche, vice-doyen de la famille des lettres, directeur du module de philosophie et professeur de philosophie.

Le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), qui s'était réjoui de l'annonce du départ de Mme Leduc, applaudit à l'arrivée de M. Dionne, qui «aura la confiance de la communauté universitaire et des professeurs», a indiqué hier Marc Lagana, président du SPUQ. «Nous comptons sur lui pour nous représenter auprès du gouvernement. Même si ultimement c'est le gouvernement qui doit décider, nous croyons qu'il peut nous aider à avancer.» Le SPUQ reproche ardemment à Mme Leduc de n'avoir pas su convaincre le gouvernement québécois de l'ampleur des problèmes de sous-financement de l'Université du Québec à Montréal.

Du 6 au 12 février 2000

Semaine de la valorisation
des enseignantes et des enseignants
du QuébecChenelière
McGraw-Hill

tient à souligner votre contribution exceptionnelle à l'éducation de nos enfants et à l'édification de la société de demain. L'éducation est prioritaire pour maintenir notre dynamisme économique et notre compétitivité à l'échelle mondiale et le travail que vous accomplissez chaque jour permet d'atteindre de tels objectifs.

Merci !

CONCOURS

Courez la chance de gagner un bon d'achat de 500 \$ et faites votre choix parmi les livres de la collection Chenelière/Didactique.

Chenelière
McGraw-Hill
Votre partenaire
en éducationEn collaboration avec
LE DEVOIR
www.ledevoir.com

Pour participer, retournez ce coupon avec la mention «Concours Merci les profs!» chez Chenelière/McGraw-Hill :

• par la poste au 7001, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2S 3E3
• par télécopieur au (514) 276-0324 ou sans frais au 1 800 814-0324.

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Téléphone : () _____ Courriel : _____
 Étudiant Enseignant Niveau d'enseignement : _____
 Autre : _____
Commission scolaire : _____
École : _____
Adresse : _____
Code postal : _____

Le tirage aura lieu le 7 mars 2000. Les règlements du concours sont disponibles au service à la clientèle de Chenelière/McGraw-Hill au (514) 273-8055 ou au 1 800 565-5531.

Le lièvre, la fortune



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER ! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 6,25 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec composez le 521-5229.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Josée
Blanchette

La main de Dieu, la part du diable

«La pensée selon laquelle le médecin est une sorte de héros chargé de sauver le patient est destructrice car elle sème dans l'esprit des étudiants et du grand public l'idée qu'il a réponse à tout.»

— Docteur Patch Adams

J'adore m'engueuler avec mon père au sujet de notre fabuleux système de santé qu'il défend avec acharnement. Tiens, encore hier, je l'ai appelé à l'hôpital Sacré-Cœur pour prendre sa pression.

— «Gilles? C'est ta fille. Excuse-moi de te déranger, as-tu deux minutes?»

— «Je suis à l'urgence, ma chouette, y a douze nouveaux patients qui viennent de rentrer...»

C'est toujours sympa de parler avec mon père lorsqu'il travaille à l'urgence, il a l'air content d'être encore en vie.

— «Je voulais revenir sur notre discussion de l'autre jour à propos des erreurs médicales. J'écris là-dessus demain et je me demandais si tu admettrais publiquement ce que tu m'as dit.»

— «Bon, j'sens que tu vas nous aider encore. Qu'est-ce que je t'ai dit?»

— «Que tu n'acceptais pas de donner une seconde opinion.»

— «C'est vrai, beaucoup de médecins refusent de le faire. — Que notre système de santé est un bar ouvert et que les patients devraient payer s'ils veulent obtenir une seconde opinion.»

— «Oui, le système de santé public n'a pas l'obligation de te donner ce service-là deux fois. Et avec la carte à puce qui s'en vient, on va pouvoir savoir qui abuse du système.»

— «Et qu'est-ce que tu fais des erreurs médicales, Gilles? Il y en a de plus en plus avec les compressions et la clientèle qui augmente. Ton hôpital est dans la merde, ces derniers temps...»

— «L'erreur est humaine, ma fille. Tu risques ta vie chaque fois que tu prends l'avion. Est-ce que tu exiges un remboursement chaque fois que tu voyages?»

— «Et ton chum Bernard?»

Ca, c'est un coup bas. Son chum Bernard (qui est aussi mon copain et que je suis allée visiter deux fois à la pital depuis un mois, une fois pour lui masser les pieds, l'autre pour lui apporter le dernier *Esquire* avec la belle Angelina Jolie en couverture) a été opéré en octobre pour une tumeur au pancréas. Verdict du chirurgien de l'hôpital Jean-Talon: rien à faire, ni opération, ni chimio, ni radiothérapie. Tu meurs, le nom le dit. Le comité d'oncologie vous rappellera pour prendre des nouvelles de votre santé. Nous sommes positifs, votre test est négatif mais nous sommes certains que vous avez le cancer: 40 % des cancers du pancréas sont de faux négatifs.

Un deuxième avis

Ça donne quoi de faire des tests si on ne peut pas se fier aux résultats, je vous le demande. Mon chum Bernard aurait pu rentrer chez lui et attendre la grande vilmeuse en pratiquant son swing au golf dans son sous-sol. Comme il dit: «A 60 ans, j'avais eu le meilleur. Il faut savoir tirer sa révérence et vaut mieux ne pas rater sa sortie. T'en as rien qu'une. Nous autres, les humains, on s'acharne et on attend toujours qu'il soit trop tard.» Bernard est humain et s'est tout de même acharné un peu. Il a consulté un autre médecin, un grand spécialiste du pancréas, au CHUM celui-là. Re-opération en janvier, on ôte la tumeur, 90 % de l'estomac, un grand bout d'intestin, la rate, 75 % du pancréas, mais on lui laisse le cœur pour espérer et les poumons pour respirer. Bernard a poussé un gros soupir lorsqu'on lui a appris que sa tumeur n'était pas cancéreuse et qu'il pourrait vivre normalement même sans l'équipement optionnel. Bernard a été sauvé parce qu'il travaille dans le système de santé, a des contacts et a réussi à court-circuiter des mois d'attente sur une liste menant tout droit en enfer. Il a été sauvé par une seconde consultation.

— «Là, ma chouette, me rabroue mon papa, tu utilises un instrument qu'on appelle le rétroscop. C'est très facile de regarder la partie de hockey le lendemain et de refaire le match. Tu fais du cas par cas.»

— «Mais Gilles, quand c'est toi, le cas, ça fait mal en maudit. Si tout le monde refusait de donner une deuxième opinion comme toi, Bernard serait mort. Tiens, j'ai une autre histoire à te raconter: la mère d'une amie, morte l'an dernier au bout de trois ans d'agonie. La vieille madame vit dans un foyer de gens âgés, un endroit très chic où on lui fait écouter de l'opéra et prendre le thé l'après-midi. Le médecin affilié au foyer de vieillards la qualifie de démente parce qu'elle se met toute nue dans les corridors et perd la carte par bouts. La dame de 76 ans a passé la dernière année de sa vie à hurler 18 heures par jour, hurler de douleur. Sa fille demandait au médecin de faire quelque chose pour la soulager mais le médecin persistait à dire que c'était de la démence et qu'il y avait une place pour elle dans un hôpital psychiatrique. On a capitonné les murs de sa chambre et on l'a laissée gueuler. Ses enfants essayaient d'obtenir un second avis médical mais personne ne voulait contredire le premier diagnostic. Un médecin plus courageux que les autres a accepté de la voir, lui a administré de la morphine, et après des tests à l'hôpital, s'est aperçu que la dame avait un cancer des os, très douloureux comme tu sais. La mère de mon amie est morte un mois plus tard dans les bras de Morphée, soulagée par un médecin qui a accepté de douter. Comme m'a dit sa fille: elle avait l'argent pour se payer tout ce qu'elle voulait mais le système de santé l'en empêchait. Moi, j'ai rien contre "l'erreur est humaine", mais les médecins se prennent pour Dieu.»

— «Josée, si les médecins ne se prenaient pas pour Dieu, ils n'iraient pas en médecine.»

— «Tes sérieux quand tu dis ça?»

— «Non, on ne se prend pas pour Dieu... Nous sommes Dieu. Pour un chirurgien cardiaque, redonner la vie à un patient qui allait mourir, ça devient sa création. C'est notre plus grande motivation, guérir le monde. Si on n'était pas Dieu, on finirait tous en burn-out.»

J'ai soudainement compris. Tout. J'ai été la fille de Dieu pendant 36 ans sans même m'en douter. J'étais sa création imparfaite et je ne pense pas l'avoir jamais remercié pour tout ce qu'il a fait pour moi, même tout croche.

Merci, mon Père. Et j'irai témoigner devant n'importe quel tribunal que vous ne vous reposez pas le septième jour.

joble@cam.org

Une enquête du magazine *Consommation*

Pratique la médecine douce qui le veut bien

Une journaliste infiltre le milieu des naturopathes, massothérapeutes et autres sans avoir la moindre formation

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Adeptes des médecines douces, gare à vous! La dernière parution du magazine *Consommation* jette une lumière accablante sur ce milieu fourre-tout. Une journaliste a réussi à s'infiltrer dans les rangs des naturopathes, massothérapeutes et compagnie, et ce, sans avoir la moindre formation!

Pourtant, les mailles de la journaliste, Isabelle Rivet, étaient tissées assez grosses pour soulever au moins quelques questions. Le «médecin doux» en herbe s'est monté un faux dossier qui faisait état d'une formation dans une école qui n'existe pas. Sa formation était même nettement insuffisante pour réussir à entrer dans plusieurs associations. Néanmoins, Isabelle Rivet est parvenue à devenir membre de trois des cinq associations où elle avait fait une demande. Chaque réponse était accompa-

gnée d'une lettre d'acceptation, d'un certificat d'attestation et d'un carnet de reçus, parfois même... d'un code de déontologie.

«Je savais que l'émission J.E. avait réussi à jouer le tour à l'Académie des naturopathes et naturothérapeutes (ANN) en 1998, relate Isabelle Rivet. La situation avait été dénoncée et on pensait qu'elle avait pris des mesures depuis. Mais ce n'est pas le cas, car c'est une des associations qui m'a acceptée le plus facilement.»

Outre l'accablante facilité à intégrer le milieu, la journaliste s'est rendu compte du danger que cela représente pour le public. «Si moi, je m'étais mis en tête que je pouvais guérir des gens, j'aurais pu faire beaucoup de tort», note Mme Rivet. Elle insiste sur le fait qu'il y a des gens honnêtes qui pratiquent la médecine douce,

mais que ce sont les charlatans qui éclaboussent le milieu.

Et une fois la clôture passée, la journaliste a réalisé l'ampleur du problème. Isabelle Rivet a découvert que des compagnies d'assurances reconnues remboursent ces «thérapies» les yeux fermés. Parmi ce groupe compte la Croix-Blanche. «Nous savons que certains de leurs membres ne devraient pas être accrédités. Mais ce sont nos clients qui choisissent les groupes avec lesquels ils font affaire», peut-on lire dans l'article qui cite le directeur du marketing de la compagnie, Pierre Saint-Hilaire.

«J'ai demandé à des professionnels du milieu des médecines douces comment faire pour empêcher l'infiltration et on m'a répondu qu'il n'y avait rien à faire, sinon connaître les gens un par un», pour-

suit Mme Rivet. Pour le consommateur, la seule façon de se plaindre est de poursuivre les charlatans en justice.

«Le gouvernement doit imposer un encadrement fiable ou mettre en place des mécanismes de contrôle concertés avec le milieu des médecines douces, croit la journaliste. Il y aura toujours des mauvais thérapeutes, comme des mauvais médecins ou des mauvais psychologues. Mais dans les deux derniers cas, le client a un recours parce qu'il y a un ordre de profession.»

Et que retient Isabelle Rivet de son expérience? «Ce qui est clair, c'est que les gens doivent être extrêmement prudents, car consulter quelqu'un de plus ou moins qualifié peut entraîner des conséquences considérables.» Elle cite en exemple le cas d'une fillette de 12 ans souffrant du diabète et qui, sur les conseils de sa naturothérapeute, a arrêté sa médication d'insuline. La jeune fille en est décédée.

Consulter un charlatan peut avoir des conséquences dramatiques

Santé

Laval veut sa part du gâteau

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'humeur est aux gros projets dans le domaine de la santé. Hier matin, c'était au tour de la Régie régionale de Laval de relancer le gâteau ambulatoire. Mais pour ce faire, elle demande à Pauline Marois d'ouvrir sa caisse et de lui fournir 115 millions de dollars.

La démarche de la Régie régionale lavalloise s'inscrit dans un processus annuel par lequel le ministère de la Santé et des Services sociaux accepte des projets dans son plan d'immobilisations. Tableaux à l'appui, les responsables de la Régie ont donc mis toute la gomme pour expliquer le bien-fondé de leur démarche aux médias.

La Régie a l'intention de construire, d'aménager, d'agrandir et d'acheter de l'équipement médical. «Avec notre virage ambulatoire, nous avons réussi à créer un réseau régional plus intégré, ce qui permet de profiter de la synergie des sept établissements de notre territoire», indique le vice-président du conseil d'administration de la Régie, Benoit Fradet.

Le programme d'investissement s'articule autour du nouveau Centre hospitalier ambulatorio de Laval (CHARL), en service depuis novembre 1998. Si tout se passe selon l'échéancier du plan de développement, tout pourrait être en place d'ici janvier 2004. «Il est temps de penser béton», croit Benoit Fradet. Et pour ce faire, la Régie a besoin de 100 millions pour les infrastructures et de 10 à 15 millions pour assurer la transition. Après coup, le programme coûtera 65 millions par année.

Au menu, on retrouve l'ajout de quatre salles d'opération au CHARL et le réaménagement des 10 salles du bloc opératoire de la Cité de la santé. La Régie veut rendre ces blocs polyvalents et «confirmer la mixité des chirurgies». De plus, on ajoutera six salles d'endoscopie (examen de l'intérieur des organes ou cavités du corps), à raison de trois à la Cité de la santé et de trois au centre ambulatorio. Le CHARL est également appelé à emménager dans d'autres locaux.

Mais ce n'est pas tout. La Régie prévoit de mettre en place un laboratoire «satellite» de biologie médicale au

CHARL, censé appuyer celui de la Cité de la santé. La Régie donnera des sous aussi pour développer l'imagerie médicale en réseau et ainsi permettre, par exemple, de consulter les rayons X ou le scanographe d'un patient, peu importe qu'il soit au CHARL, à la Cité de la santé, au CLSC Ste-Rose ou à l'Hôpital juif de réadaptation.

Le président de la branche lavalloise de l'Association médicale du Québec, le D^r Jacques Beauchamp, est heureux du projet tout en émettant certaines réserves. «C'est anormal qu'une population de 370 000 personnes n'ait accès qu'à quelques salles d'opération. C'est donc normal d'en vouloir d'autres.» Ce qui inquiète le médecin, c'est qu'une seule équipe de professionnels sera chargée d'opérer dans les deux endroits. «Les mêmes individus vont se séparer encore en combien? a-t-il ironisé. La dimension humaine est négligée dans le débat actuel et c'est ce qui fait l'essence même du service.»

À la Régie régionale, on prétend que la communauté médicale est derrière le projet et que la présence d'une seule équipe de médecins assure la continuité et la qualité du service.

EN BREF

Le rapport de la SQ est prêt

Québec (PC) — Le rapport interne de la Sûreté du Québec sur le tumulte de Drummondville est entre les mains d'un procureur adjoint, M^r Eric Simard. Il s'agit d'un volumineux document de 300 pages qui fait suite à une enquête menée par la Direction des affaires internes de la SQ, a indiqué hier le capitaine Michel Martin, porte-parole de la SQ. C'est M^r Simard qui aura le mandat d'analyser le rapport et de juger s'il est opportun ou non de porter des accusations contre les policiers impliqués. M. Martin a fait savoir que le rapport interne de la SQ ne fait aucune recommandation expresse d'intenter des poursuites. Ce document ne fait que colliger les faits. Les incidents en question s'étaient déroulés le 25 septembre dernier, lors d'une réunion du conseil national du Parti québécois dans un hôtel de Drummondville. Quelque 200 policiers en uniforme et avec leur arme s'étaient rendus sur les lieux avec des véhicules de service et avaient manifesté bruyamment dans le cadre des négociations avec l'État. Il y avait eu bousculade. Trois jours plus tard, le directeur général de la SQ, Florent Gagné, avait émis une directive interdisant le port d'armes et l'utilisation de véhicules de la Sûreté pour des fins autres que policières.

Manif chez le dg de la STCUM

(Le Devoir) — Près de 700 employés d'entretien de la STCUM ont manifesté hier devant la résidence de leur directeur général, Jacques Fortin, afin d'exprimer leur mécontentement. Ils s'opposent toujours à la décision de leur employeur de couper dans leur régime de retraite. Une séance de conciliation est prévue demain après-midi.

Les avocats de l'immigration en grève

Ils protestent contre les modifications apportées au fonctionnement de la CISR

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'es activités de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont perturbées en raison d'une grève des avocats qui y pratiquent.

Les membres de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQADI) se sont prononcés en faveur d'un débrayage général pour protester contre des modifications récentes dans le fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

La Commission a mis en vigueur le 29 novembre dernier un nouveau processus de mise au rôle qui doit permettre d'accélérer le traitement des demandes d'asile au Canada.

Selon la nouvelle formule, le revendicateur (titre donné au demandeur d'asile dans le jargon bureaucratique) subit sa première entrevue sept jours après son arrivée, étape à laquelle il est fixé sur ses droits et obligations. On lui remet dès lors un avis de convocation pour l'appel du rôle, qui survient 28 jours plus tard. Entre-temps, le revendicateur doit se trouver lui-même un avocat et s'assurer de sa disponibilité pour une date d'audience au 35^e jour suivant son arrivée au pays.

Jacques Ayotte, agent de communication à la CISR, a expliqué que cette mesure a entraîné quelques ratés dans les premières semaines d'application, ce qui explique peut-être le mécontentement des juristes. Mais les carences ont été vite corrigées, dit-il.

M. Ayotte a indiqué que la nouvelle procédure permettra de donner une réponse à un demandeur d'asile dans un délai de six mois. À l'heure actuelle, ce délai est de huit mois et demi.

Jean-François Fiset, président de l'Association des avocats en droit de l'immigration, n'a pas rappelé *Le Devoir* pour faire valoir son point de vue.

Malgré la grève des avocats, les revendicateurs doivent se présenter à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié s'ils ont déjà obtenu une date d'audience. La grève n'y change rien: une absence est considérée comme un désistement.

UN PROF, ÇA COMPTE!

Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de la Fédération des comités de parents et de la Fédération des syndicats de l'enseignement, tient, du 6 au 12 février, la Semaine des enseignantes et des enseignants.

Les 120 000 hommes et femmes qui exercent la profession d'enseignante et d'enseignant au Québec ne ménagent pas les efforts pour encourager et guider leurs étudiants et leurs étudiants. Leur travail marquera souvent d'une manière indélébile la vie des jeunes et leur permettra de développer tout le potentiel nécessaire pour prendre leur place dans la société.

En cette Semaine des enseignantes et des enseignants, le Ministère et ses partenaires tiennent à rendre hommage à ces personnes. Il est rassurant de savoir que les jeunes sont entre bonnes mains et que le Québec de demain pourra compter sur une population bien formée et prête à relever les défis du nouveau millénaire.

PLUS QUE JAMAIS, UN PROF, ÇA COMPTE!

LA SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

DU 6 AU 12 FÉVRIER 2000

Québec
Ministère de l'Éducation

FSE
Fédération des syndicats de l'enseignement (CEO)

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le projet de loi 99

Une portée constitutionnelle, selon Parizeau

Québec (PC) — Le projet de loi 99 réaffirmant les droits fondamentaux des Québécois est un texte de portée constitutionnelle qui ne doit pas servir que de riposte à son pendant fédéral sur la clarté du processus référendaire.

Enrichi par la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne, ce projet de loi pourrait plutôt servir à la rédaction d'une Constitution québécoise.

Les représentants des 25 000 étudiants de l'Université de Montréal ont soutenu en commission parlementaire, hier, que «compte tenu des événements récents», le projet de loi 99 permet de «faire le point sur les valeurs fondamentales du Québec d'aujourd'hui».

C'est ce que croit aussi l'ex-premier ministre Jacques Parizeau qui y défendra des idées similaires aujourd'hui. «C'est la première fois que la légitimité de l'État du Québec et que ses pouvoirs sont clairement exposés dans un texte législatif. Dans ce sens, le projet de loi 99 a, pour le Québec, la portée d'un texte constitutionnel», écrit l'ancien chef péquiste dans le mémoire soumis à la commission des Institutions chargée d'étudier le projet de loi 99.

Il signale que la Constitution canadienne de 1982 ne reconnaît pas l'existence du peuple québécois et que l'avis demandé par Ottawa à la Cour suprême en 1998 refuse de se prononcer sur ce sujet. «Le projet de loi 99 affirme son existence», signale M. Parizeau.

Développement des ressources humaines

L'opposition attise le feu

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La tension a monté, hier, au sein du gouvernement libéral, alors que l'opposition a réservé toutes ses attaques pour la ministre de Développement des ressources humaines Canada, Jane Stewart, concernant la gestion laxiste de subventions de un milliard de dollars.

Tous les partis d'opposition ont en effet fait un effort pour compiler d'autres chiffres et tirer de nouvelles conclusions afin d'alimenter le débat sur le fouillis administratif prévalant à Développement des ressources humaines Canada (DRHC). L'opposition espère ainsi garder vivante la fureur que provoque le dossier et finir par ébranler le gouvernement.

Le député conservateur Jean Dubé a accusé les libéraux d'avoir utilisé le Fonds transitoire pour la création d'emplois (FTCE) à des fins partisans. M. Dubé a présenté une liste de 69 entreprises ayant reçu des subventions par l'entremise du FTCE et

ayant contribué la même année à la caisse électorale du Parti libéral. Treize entreprises seraient dans cette situation dans la seule circonscription d'Anjou-Rivière-des-Prairies, selon M. Dubé. Ce dernier a d'ailleurs rencontré en matinée la GRC pour lui demander de mener une enquête à la lumière de ces faits. «On a présenté l'information qu'on avait en main qui montre qu'il y a des compagnies qui ont reçu des sommes du FTCE en période électorale, a expliqué M. Dubé. On a vu le cas de [Pierre] Corbeil il n'y a pas si longtemps, et on demande de voir s'il y aurait un scénario semblable.»

Pierre Corbeil avait plaidé coupable en 1998 à des accusations de trafic d'influence pour avoir dit à des chefs d'entreprise qu'ils devaient contribuer à la caisse du Parti libéral s'ils voulaient obtenir une subvention du Fonds transitoire.

Le Bloc québécois a quant à lui fait état d'une subvention pour la création d'emplois de 1,2 million qu'aurait reçue l'entreprise Placteco, sise dans la circonscription du premier ministre, et qui se serait soldée par une perte nette de 61 emplois.

Enfin, le Parti réformiste a calculé que 30 % de toutes les contributions versées en vertu du programme de Subventions salariales ciblées, une autre initiative de DRHC, l'ont été au cours des cinq mois précédant l'élection de juin 1997. Le programme a duré trois ans. «Il s'agit d'une tentative évidente d'influencer des milliers d'électeurs en ouvrant les vannes des finances publiques juste avant les élections», a affirmé Diane Ablonczy, critique officielle de DRHC.

La tête de Stewart demandée

La motion du Parti réformiste demandant que la Chambre des communes exprime son désaveu de la ministre Jane Stewart a été défaite en soirée à 143 voix contre 105.

Par ailleurs, l'opposition a encore demandé à plusieurs reprises la démission de Jane Stewart. Mais la ministre a répondu qu'elle «accepte pas un emploi pour ne pas faire le travail». Puis elle a ajouté à l'intention de ses détracteurs qu'il est facile de demander des changements, mais qu'il est difficile de faire des changements.

«D'où je viens, on dit que les chiens jappent au passage des voitures mais ne savent pas conduire.»

C'est la réponse la plus directe que l'opposition aura obtenue de la ministre ou du premier ministre, qui s'est régulièrement levé pour la défendre. Depuis lundi, M. Chrétien et Mme Stewart répondent aux députés de l'opposition en énumérant les subventions que leur circonscription respective a reçues par l'entremise du controversé Fonds transitoire pour la création d'emplois.

La leader néo-démocrate, Alexa McDonough, a déstabilisé un moment le premier ministre en lui demandant qu'il rende publique toute l'information qu'il détient sur chacune des 301 circonscriptions. M. Chrétien a balbutié quelques bouts de phrases, reconnaissant avoir consulté certains dossiers, pour ensuite ajouter qu'il s'agissait d'information publique et qu'il avait le droit de le faire. «C'est la première fois que j'entends des députés se plaindre que le gouvernement est trop bien renseigné», a-t-il ajouté un peu plus tard.

Projet de loi fédéral «sur la clarté»

Plus de souplesse sur la question, estime Monahan

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Champion du renvoi devant la Cour suprême du Canada et d'une législation fédérale pour lui donner suite, le professeur de droit Patrick Monahan estime que le projet de loi du gouvernement Chrétien devrait être plus souple à l'égard de la question référendaire mais plus précis au sujet du résultat.

Le professeur torontois croit qu'Ottawa se trompe en refusant d'emblée toute question sur la sécession faisant référence à un éventuel accord économique ou politique. «Tenter d'écarter certaines questions à l'avance pourrait être attaqué, Ottawa pouvant être perçu comme voulant dicter au Québec le contenu de la question référendaire», écrit-il dans un commentaire rédigé pour l'Institut C. D. Howe.

Il ajoute qu'il n'est pas «nécessairement évident qu'une question référendaire envisageant, en plus de la sécession de la province, la possibilité d'ar-

rangements politiques ou économiques avec le Canada" brouillerait l'expression de la volonté de la population». La Chambre des communes pourrait, selon cet allié de l'avocat Guy Bertrand, juger d'une telle question tout en tenant compte des autres critères avancés dans la loi, comme la position de l'opposition officielle de la province.

Quant à la clarté de la majorité nécessaire, Me Monahan croit qu'Ottawa devrait offrir un critère clair aux Communes qui, comme le demandait la cour, devrait porter un jugement qualitatif sur la majorité en tenant compte des circonstances. Selon le juriste, le fédéral devrait exiger, au minimum, une majorité des électeurs inscrits.

Le projet de loi C-20 sur «la clarté» établit le processus que le fédéral entend suivre pour juger de la clarté de la question et du résultat référendaires et, par ricochet, se considérer obligé de négocier une sécession.

«Raisonné et nécessaire»

Allié de Guy Bertrand, le juriste torontois a toujours cru à la pertinence de solliciter l'opinion de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance et à la nécessité de traduire ses conclusions dans une législation. Son texte, publié hier, confirme, à quelques nuances près, ses positions et, malgré ses réserves, soutient l'initiative du gouvernement, la jugeant raisonnable et nécessaire.

«La Cour suprême ayant imposé au gouvernement du Canada une obligation de négocier la sécession si cer-

taines conditions sont respectées, il est tout à fait approprié et nécessaire que le gouvernement fédéral établisse les critères sur lesquels il entend appuyer son jugement», écrit-il. A son avis, le fédéral se devait d'agir maintenant, en cette période d'accalmie référendaire.

Le débat en deuxième lecture sur le projet C-20 doit se poursuivre demain et pourrait durer quelques jours car le Bloc québécois promet de reprendre ses tactiques dilatoires. Le premier ministre Jean Chrétien, lui, espère une résolution rapide de ce dossier. «Nous ne voulons pas perdre trop de temps de la Chambre là-dessus. Nous voulons procéder le plus rapidement possible», a-t-il dit aux Communes en réponse aux questions du Bloc sur les travaux du comité parlementaire qui étudiera le projet.

Faisant écho à plusieurs groupes, le leader parlementaire bloquiste Michel Gauthier a demandé à ce que ce comité de 16 membres voyage et que ses travaux soient télédiffusés lorsqu'il siège à Ottawa. Il a aussi exigé que la liste des témoins ne soit pas limitée à quelques experts, comme l'exigeraient les règles des comités législatifs. Le gouvernement a en effet décidé d'avoir recours à ce procédé peu courant plutôt qu'à de référer le projet de loi à un comité permanent.

Tous les partis d'opposition ont appuyé le Bloc. Le leader parlementaire libéral Don Boudria a affiché une certaine ouverture en ce qui a trait aux témoins et à la télédiffusion mais ne s'est pas prononcé sur les projets de voyage.

SOLDE FIN DE SAISON

VÊTEMENTS DE QUALITÉ
POUR ENFANTS

RABAIS de

30% et 50%

sur une sélection de vêtements
pour enfants de 0 à 12 ans de marques
reconnues telles que:

TOMMY
HILFIGER

SOLERS

MEXX

deux par deux

LOUIS GARNEAU

Un rabais minimum de 15% sur toute la marchandise à prix courant

Exception: Les vêtements de baptême, première communion et robes de bouquetière et les uniformes scolaires sont exclus de cette promotion.

MAISON
C. Lalongé

Une division de Sauvé

6554, ST-HUBERT (métro Beaubien) 2e étage
Stationnement gratuit à l'arrière sur Châteaubriand

Des placements garantis à 100 %.

| OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13 | | |
|--|--------|--------|
| 5,25 % | 5,75 % | 6,25 % |
| An 1 | An 2 | An 3 |

Taux annuel composé de 5,74 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

| OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64 | |
|--|--|
| 4,60 % | |
| An 1 | |



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Du 24 au 29 janvier dernier se tenait au Pavillon Lucien-Brault de l'Université du Québec à Hull la 4^e édition du Concours d'excellence inter-universitaire en relations industrielles. Lors de cette édition, couronnée de succès, l'équipe des Sûrs/Vivants de l'Université de Montréal a terminé la semaine de compétition en première place du classement général.



Dans l'ordre habituel Olivier Arsenault, Caroline Miron, Geneviève Gilbert, Isabelle Poirier.

Le comité organisateur, les délégations locales et les participants souhaitent remercier les partenaires suivants pour leurs généreuses contributions :



Conseil du Trésor du Canada
Treasury Board of Canada



www.e-post.ca
www.eposte.ca



LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

LE DEVOIR

LE DEVOIR

LE MONDE

Une motion de censure est battue

Les députés autrichiens débattent de l'isolement du pays

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Protégés par 600 policiers, les députés autrichiens se sont réunis hier en session extraordinaire pour débattre de l'isolement international de Vienne après l'entrée au gouvernement du parti d'extrême droite de Jörg Haider.

Le débat avait été réclamé par le petit parti des Verts, qui détient 14 des 183 sièges du Bundesrat, la Chambre basse du Parlement. Le vote de censure du gouvernement du chancelier Wolfgang Schüssel, inscrit à l'ordre du jour, s'est soldé par un échec. Le Parti social-démocrate, aujourd'hui dans l'opposition après 30 années au pouvoir, dispose de 65 sièges. Ajoutées à celles des écologistes, les voix socialistes restent insuffisantes pour déstabiliser la nouvelle coalition.

Le chancelier Wolfgang Schüssel a été accusé hier d'avoir mis le pays «en quarantaine». Il a démenti avoir été averti des mesures de rétorsion que l'Union européenne (UE) envisageait en cas d'alliance des conservateurs avec le FPÖ de M. Haider.

Depuis l'arrivée du FPÖ au gouvernement, l'UE a gelé les contacts politiques bilatéraux avec l'Autriche, en proie à une série de reports de visites de personnalités éminentes ou de boycottage artistique. Buckingham Palace a annoncé hier soir «le report» d'une visite du prince Charles prévue en mai en Autriche en raison «des circonstances actuelles».

Lundi, le président portugais Jorge Sampaio avait annoncé qu'il reportait à une date indéterminée sa visite d'Etat prévue du 1er au 3 mars. Après les Etats-Unis et le Canada, qui ont décidé de limiter leurs contacts avec Vienne, le Costa Rica a annoncé hier qu'il suspendait ses «relations politiques» avec l'Autriche.

La loi de suspension est adoptée

Un pas de plus vers la remise en tutelle de l'Irlande du Nord

ASSOCIATED PRESS

Londres — Les membres de la Chambre des communes ont adopté hier soir à une large majorité un projet de loi autorisant le gouvernement britannique à suspendre les pouvoirs des institutions nord-irlandaises, une mesure destinée à éviter leur effondrement.

À 352 contre 11, les députés ont voté en faveur du texte après avoir été avertis par Peter Mandelson, le secrétaire d'Etat chargé de la question nord-irlandaise, qu'ils n'avaient pas d'autre choix, l'IRA ayant refusé de désarmer.

Le parti majoritaire au sein de l'exécutif d'Irlande du Nord, les Unionistes d'Ulster, n'a accepté de participer à la coalition quadripartite qu'à la condition que l'IRA entame son désarmement. Or, selon un rapport de la commission sur le désarmement, l'Armée républicaine irlandaise n'a pris aucun engagement dans ce sens.

M. Mandelson, qui a procédé à un important transfert de responsabilités à l'administration de Belfast il y a deux mois, a expliqué que, dans ces circonstances, il était «clairement prévisible» qu'elle «sclérotait forcément» si elle n'était pas gelée immédiatement.

Le recours contre la libération de Pinochet

Un autre examen de la cour

REUTERS

Londres — La Haute Cour britannique a annoncé hier qu'elle acceptait d'examiner le recours déposé contre la libération d'Augusto Pinochet par le gouvernement belge et six organisations humanitaires.

Le recours conteste la décision du ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, d'interrompre pour raisons médicales la procédure d'extradition vers l'Espagne de l'ancien dictateur chilien.

«Nous sommes très heureux. Nous nous félicitons de cette décision. Il reste maintenant à savoir ce que la cour

Quelque deux milliers de personnes manifestaient, comme de coutume depuis six jours, dans les rues de la capitale hier soir.

Selon M. Schüssel, les réactions en Europe avant la formation du gouvernement étaient: «Soyez prudents, nous ne voulons pas» d'une telle coalition. «Mais personne n'a parlé de sanctions.» «Et si on me demande si nous étions prévenus, la réponse est non», a-t-il ajouté.

«Si on me demande si nous étions prévenus, la réponse est non»

Selon la présidence autrichienne, qui dément catégoriquement avoir «orchestré les critiques étrangères» comme l'en a accusé la droite, M. Schüssel a été informé de tous les avertissements de l'Europe depuis la mi-novembre jusqu'à la signature du programme de gouvernement le 2 février.

Le premier ministre portugais Antonio Guterres, qui assume la présidence tournante de l'UE, a de son côté recommandé la fermeté «tant qu'il y aura en Autriche un gouvernement avec un parti dont les positions sont contraires aux principes et aux valeurs de notre civilisation».

L'arrivée au pouvoir du FPÖ a également provoqué l'émotion de la communauté artistique autrichienne, qui redoute une montée de l'intolérance et des atteintes à la liberté d'expression. Le directeur artistique du Festival de musique de Salzbourg, Gerard Mortier, a ainsi alerté sa hiérarchie qu'il mettrait fin à son contrat à l'issue du programme estival de cette année.

Un des principaux commanditaires de ce festival international, l'Américaine Betty Freeman, a également annoncé son retrait de la production après neuf ans de participation. «Je suis au regret de dire que je soutiendrai le Festival de Salzbourg pour la dernière fois à l'été 2000», a-t-elle déclaré, sans plus de précisions, citée par le quotidien Salzburger Nachrichten.

Trois centrales électriques ont été détruites

Les raids israéliens au Liban suscitent la réprobation

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

Les raids destructeurs menés par Israël au Liban, au moment où le processus de paix est paralysé, ont été condamnés hier au Proche-Orient et ont suscité des reproches de Paris et l'inquiétude de Washington.

Les bombardements ont amené le Liban et la France à demander une réunion dans les plus brefs délais du groupe de surveillance des cessez-le-feu (Liban, Syrie, Israël, France, Etats-Unis), créé en 1996 après l'opération israélienne Raisins de la colère. Les bombardements ont été menés dans la nuit après la mort de quatre soldats israéliens et du n° 2 de l'Armée du Liban-Sud (ALS, milice financée et soutenue par Israël) ces deux dernières semaines dans des attentats revendiqués par le Hezbollah.

Trois centrales électriques libanaises ont été détruites, respectivement à Jamhour, près de Beyrouth, dans les montagnes nord à l'est de la ville portuaire de Tripoli et enfin à Baalbek, dans la plaine de la Bekaa. Dans cette dernière ville, fief du Hezbollah, une base du mouvement chiite a également été visée, sans que l'on arrive à savoir exactement l'étendue des dégâts. Quinze civils ont cependant été blessés et hospitalisés. Les raids ont causé des dégâts d'au moins 35 à 40 millions de dollars, selon les premières estimations officielles libanaises.

Dans ce contexte explosif, le premier ministre israélien a réitéré ses engagements en faveur d'un retrait de Tsahal du Liban-Sud en juillet au plus tard. Et tout en précisant qu'il n'était pas dans son intention de fermer la porte à la paix, Ehoud Barak a déclaré qu'il prendrait toutes les mesures possibles pour protéger les Israéliens.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a «déploré» les raids israéliens «contre des cibles civiles au Liban», appelé toutes les parties à la retenue et mis en garde contre «des conséquences négatives sur le processus de paix».

La Syrie, qu'Israël accuse de fermer les yeux sinon d'encourager en sous-main les attaques du Hezbollah libanais contre ses soldats, a multiplié les dénonciations virulentes des raids israéliens. «Israël assume l'entière responsabilité de l'escalade militaire au Liban, des violations de l'accord d'avril [1996 sur le cessez-le-feu au Liban-Sud] et de l'ébranlement

du processus de paix», a déclaré le ministre syrien des Affaires étrangères, Farouk al-Chareh.

Pour leur part, les Palestiniens, qui ont gelé lundi les négociations de paix avec Israël, ont qualifié les raids israéliens de «terrorisme d'Etat» et appelé les pays arabes à cesser de normaliser leurs relations avec Israël.

L'Égypte et la Jordanie, seuls pays arabes signataires de la paix avec Israël, les ont dénoncés.

«L'Égypte condamne vivement les agressions israéliennes contre le Liban en raison de leurs retombées sur le processus de paix et parce qu'elles constituent une menace pour les intérêts civils libanais», a déclaré le ministre égyptien des Affaires étrangères, Amr Moussa.

Son homologue jordanien Abdel Ilah Khatib a apporté le soutien de son pays au «Liban face aux agressions menées contre ses sites civils, ses institutions économiques et son peuple».

La Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique (OCI) se sont jointes au concert des condamnations. Le chef de l'organisation panarabe, Esmat Abdel Méguid, a estimé au Caire que «par cet acte criminel qui a dépassé toutes les limites, Israël cherche à dissimuler son échec face à la résistance libanaise».

Le Koweït et les Emirats arabes unis ont condamné les bombardements israéliens et appelé à une intervention de la communauté internationale, notamment des Etats-Unis.

L'Iran, traditionnel allié de la Syrie, accusé par Israël d'armer le Hezbollah, a condamné les opérations israéliennes et exprimé son «soutien et son appui» à Beyrouth.

La France a déploré les bombardements israéliens et appelé au respect des arrangements d'avril 1996 demandant aux belligérants d'épargner les civils. «La France appelle les parties à arrêter cette escalade et à revenir à l'esprit et au respect des accords de 1996», a déclaré le chef de la diplomatie, Hubert Védrine, à Riyad où il est en visite.

Le ministre italien des Affaires étrangères, Lamberto Dini, lui aussi à Riyad, a déclaré que son pays ne pouvait «que condamner tout acte de violence perpétré par une partie ou une autre».

Washington s'est pour sa part déclaré inquiet. «Nous sommes profondément inquiets de l'escalade de la violence au Liban-Sud», a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Philip Reeker, appelant toutes les parties à la retenue.

Les raids ont causé des dégâts d'au moins 35 à 40 millions

Le vice-président tchétchène est mort au combat



Des Tchétchènes, arrêtés par les forces russes pour ne pas avoir de papiers d'identité, attendent dans une tranchée où ils sont détenus pour le moment.

Les Russes attaquent en montagne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Grozny — Les Russes tentaient hier de prendre des positions stratégiques dans les montagnes tchétchènes, affirmant par ailleurs avoir tué le vice-président indépendantiste Vakha Arsanov lors des combats des derniers jours à la sortie de Grozny.

Dans la capitale indépendantiste conquise par les forces fédérales, les civils ont commencé à sortir des caves après des semaines de bombardements tandis que des défenseurs des droits de l'homme ont fait état d'exactions commises par les soldats russes.

De violents combats se déroulaient également dans la plaine au sud-ouest de Grozny, autour des villages de Katyrlourt et Chaami-lourt, où les Russes affirment avoir encerclé des centaines de combattants sortis la semaine dernière de Grozny.

Toutes les routes menant vers cette zone sont bloquées depuis plusieurs jours et personne n'a pu y entrer ou en sortir. Les forces russes bombardent systématiquement les véhicules sur la route reliant les localités où se déroulent les combats.

Le chef des forces russes dans le Caucase, le général Viktor Kazantsev, a donné hier la liste des chefs de guerre tchétchènes tués ces derniers jours.

Parmi eux se trouve le vice-président Vakha Arsanov, mais son décès n'a pas été annoncé par les Tchét-

chènes qui avaient annoncé la mort de la plupart des autres commandants cités par le général Kazantsev. «Cela ne signifie pas pour autant que les bandes armées tchétchènes vont maintenant se désintégrer. Le président tchétchène Aslan Mashhadov, qui est un bon commandant, est en vie et de nouveaux chefs de guerre prendront la place de ceux qui ont péri», a estimé Iouri Gladkevitch, de l'agence d'informations militaires AVN.

Selon lui, Mashhadov dispose encore de 5000 à 7000 hommes repliés dans les montagnes du sud de la république indépendantiste.

Apparemment soucieuse de ne laisser aucun répit aux indépendantistes après la bataille de Grozny, l'armée russe a lancé une offensive dans les montagnes, notamment à l'entrée des gorges d'Argoun. Selon le site Internet du gouvernement indépendantiste, une hauteur stratégique à l'entrée des gorges a changé de mains deux fois en vingt-quatre heures.

Lundi soir, l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch a produit des témoignages affirmant que les Russes avaient «sommairement exécuté au moins vingt-deux civils tchétchènes, principalement des femmes et des vieillards» dans un quartier de Grozny.

Le commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a indiqué hier lors d'une visite en Jordanie qu'elle envisageait de se

rendre en Tchétchénie pour évoquer la question des «victimes» des violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, plus de 1000 Tchétchènes arrivent chaque jour en Ingouchie, la plupart en provenance de Grozny, selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

«Entre 1100 et 1200 personnes ont afflué quotidiennement en Ingouchie depuis la Tchétchénie, au cours des derniers jours, selon nos observations», a déclaré hier Ron Redmond, porte-parole du HCR Lundi, un total de 1115 réfugiés a quitté la république séparatiste, alors que la frontière est seulement restée ouverte pendant deux heures.

EN BREF

Les pourparlers seront longs

(AP) — Les négociations avec les pirates de l'air qui ont détourné dimanche un Boeing 727 afghan pourraient durer plusieurs jours. C'est en tout cas ce qu'estime un responsable de la police britannique, alors qu'un nouvel otage a été autorisé hier à quitter l'appareil, à bord duquel 156 passagers et membres d'équipage sont toujours retenus, sur une piste de l'aéroport de Stansted, au nord de Londres. Selon la police, l'otage a été libéré après s'être plaint de ne pas se sentir bien, portant à neuf le nombre de personnes relâchées depuis l'arrivée de l'appareil en Grande-Bretagne la veille. Les motivations exactes des pirates de l'air et les éléments de négociations ne sont pour l'instant toujours pas clairs. Mais John Brough, de la police de l'Essex, a déclaré que l'éventualité d'une demande d'asile politique des auteurs du détournement n'était pas écartée. Lundi, un diplomate à Moscou avait déclaré que les pirates de l'air voulaient obtenir la libération d'un prisonnier détenu dans la ville afghane de Kandahar. Selon des médias afghans, il pourrait s'agir d'Ismail Khan, ancien gouverneur régional et membre de l'opposition détenu depuis 1997 par le régime des talibans.

La Grèce garde son président

(AFP) — Le chef de l'Etat grec sortant, Costis Stéphanopoulos, a été ré-élu hier soir par la Vouli, le Parlement monocaméral, président de la république au cours d'un vote public. Le président de la chambre, Apostolos Kakkamanis, a précisé peu après que M. Stéphanopoulos a été élu par 269 voix, celles des députés des deux principales formations politiques du PASOK (parti socialiste, au pouvoir), des conservateurs de la Nouvelle Démocratie (ND) et des sept députés indépendants dissidents de ces deux partis. Le score obtenu par M. Stéphanopoulos n'a pas de précédent depuis la restauration de la démocratie en Grèce.

Pakito est extradé vers l'Espagne

(AFP) — L'ancien dirigeant suprême de l'ETA Francisco Mugica Garmendia, dit Pakito, a été livré hier à la police espagnole à Madrid après avoir été extradé de France. L'ex-numéro un de l'organisation séparatiste basque, qui sera jugé en Espagne pour avoir ordonné 23 assassinats, est arrivé à bord d'un vol régulier en provenance de Paris. De très importantes mesures de sécurité ont été déployées à l'aéroport de Madrid-Barajas pour accueillir le prisonnier. Francisco Mugica Garmendia, 46 ans, a fait partie pendant cinq ans du collectif Artapalo, nom de la direction collégiale de l'ETA, dont il a occupé le poste suprême de 1990 à 1992. Il a été arrêté à Bidart le 29 mars 1992, en même temps que les deux autres membres du collectif Artapalo, José Luis Alvarez Santacristina et José Arregui Erostarbe. La justice française l'a par la suite condamné à dix ans d'emprisonnement pour «association de malfaiteurs».

Tchad: accrochages entre armée et rebelles

(Reuters) — Des affrontements ont opposé les forces gouvernementales à des combattants fidèles à l'ancien ministre Youssouf Togoïmi dans le nord du Tchad, mais les deux camps avancent des bilans contradictoires. Selon un communiqué publié hier par le ministère de la Défense, une patrouille de l'armée a tué deux rebelles au cours d'un accrochage près de Zouar, au Tibesti. Un soldat de l'armée gouvernementale a été tué et deux autres ont été blessés, ajoute-t-il. De son côté, le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) de Togoïmi a publié un communiqué selon lequel ses combattants auraient tué 25 soldats qui tentaient de quitter un camp à Zouar.

Nathalie ELLIOTT

Mon premier dictionnaire français illustré

1192 pages.
1192 pages - 25 \$

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Une vieille philosophie

Le laxisme du ministère fédéral du Développement des ressources humaines dans la gestion des fonds publics continue de faire la manchette. Pourtant, ce dont Ottawa est accusé n'est rien d'autre que le résultat d'une philosophie vieille de plusieurs années. Le scandale, c'est qu'il ait fallu cet incident de parcours pour qu'on se souvienne.

Depuis fort longtemps, les ministères fédéraux, toutes catégories confondues, ont adopté une philosophie de gestion des fonds publics basée sur deux principes simples: maximiser les retombées économiques pour l'ensemble du pays et maximiser l'impact politique pour chaque député du parti au pouvoir. Contrairement aux provinces et aux municipalités qui ont à rendre des services de première ligne à la population, Ottawa n'a à peu près jamais eu à gérer lui-même des programmes, si l'on excepte évidemment l'armée et les programmes qui se limitent à faire parvenir un chèque à quelqu'un: chèque d'assurance-chômage, de sécurité de la vieillesse, d'allocation familiale, d'aide à la recherche, à l'exportation, au développement régional, etc.

Du temps où les théories keynésiennes étaient à la mode, Ottawa s'accommodait de ce rôle valorisé de responsable des politiques globales de stabilisation de l'économie, dites politiques macro-économiques. Lors d'une récession, il suffisait d'augmenter les dépenses en empruntant les sommes manquantes et de distribuer cet argent un peu partout à travers le pays par l'entremise des prestations directes aux chômeurs, des subventions aux entreprises régionales ou des transferts aux provinces. Il pouvait survenir, à l'occasion, que l'on s'aventure de plus près sur le terrain par des programmes de création d'emplois directs, mais rarement ces programmes, populaires par ailleurs, étaient-ils pris au sérieux quant à leurs objectifs avoués. Qu'on se rappelle les fameux Projets d'initiatives locales (PIL) par lesquels Ottawa a versé des subventions à des groupes pendant des années, sans trop de contrôle et sans aucune évaluation des résultats. Des choses bien sont ressorties de plusieurs de ces projets, mais là n'était tout simplement pas l'objectif poursuivi par Ottawa, qui cherchait à redistribuer des fonds pour contenir les groupes de jeunes chômeurs, soutenir la consommation locale et planter son drapeau en sol hostile.

Avec le changement de cap survenu depuis plus d'une décennie, Ottawa a abandonné une large portion de son rôle de gestion globale de l'économie aux mains de la Banque du Canada qui, selon la conjoncture, se limite à agir sur les taux d'intérêt. Pendant ce temps, la machine politique tente tant bien que mal de s'inventer un nouveau rôle, plus micro-économique cette fois, tout en se voulant aussi efficace sur le plan politique. Pour ce faire, on ne s'est pas gêné pour empiéter sur les plates-bandes des provinces.

Malheureusement, chaque fois qu'il a tenté de gérer lui-même les programmes imaginés, par-dessus la tête des municipalités et des provinces, Ottawa a dû se rendre à l'évidence: la bureaucratie fédérale est trop loin des gens et n'est pas en mesure d'assurer le suivi des projets sur le terrain. Pas plus aujourd'hui qu'hier, du temps où tout le monde trouvait Ottawa si généreux et si peu contrôlant comparé à Québec, qui a toujours eu la réputation d'exiger dix rapports en six copies par tranche de 100 \$ de subvention...

Il y a quelques années, en cédant au Québec et à quelques autres provinces une portion des fonds de l'assurance-emploi nouvellement destinés à des mesures dites actives pour les chômeurs, Ottawa s'est débarrassé de la partie la plus complexe du travail: celle qui consiste à imaginer et à gérer des programmes d'aide efficaces auprès des gens. Tout n'a pas été facile pour Québec, Emploi-Québec étant encore placé devant l'obligation de s'ajuster à la réalité des coûts de tels programmes, mais tout n'est pas perdu pour tout autant.

Au même moment, Ottawa a créé son propre volet de mesures actives destinées aux jeunes et aux régions, mais il l'a fait comme toujours: en ouvrant les vannes très largement, sans contrôles et sans objectifs autres que le saupoudrage régional politiquement rentable. Comme dans le bon vieux temps...

Laxiste, le ministère de Pierre Pettigrew et de Jane Stewart? Certes oui, mais ni plus ni moins que par le passé...

La différence, c'est que depuis l'ère des surplus, Ottawa, qui n'a jamais rien géré d'autre avec efficacité que sa grosse planche à billets, voudrait maintenant qu'on le considère comme un bon conseiller en main-d'œuvre, comme un savant recteur d'université et comme un génial administrateur d'hôpital. Malheureusement pour lui, il n'est qu'un gérant d'estrade bourré de fric qui se refuse à voir les choses en face.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Que faire?

Guennadi Ziouganov, chef du Parti communiste russe, est le premier à avoir déposé officiellement sa candidature en vue des élections présidentielles anticipées qui se tiendront le 26 mars prochain. Quant à son adversaire, Vladimir Poutine, nommé chef de l'État au lendemain de la démission de Boris Eltsine, il remettra les 500 000 signatures obligatoires à tout prétendant au poste suprême dans la journée de samedi, vraisemblablement. Le lendemain, le chapitre des mises en candidature sera fermé. Après quoi, nous serons les témoins d'un plébiscite: celui de Poutine.

Il est en effet écrit dans le ciel que Vladimir Poutine, ex-honorable correspondant du KGB âgé de 47 ans, sera propulsé président. Si l'on en croit les sondages, il serait même possible que la victoire lui soit assurée dès le premier tour. La popularité acquise à la faveur du conflit tchétchène est telle qu'on lui accorde près de 60 % des intentions de vote, contre 25 % pour Ziouganov. Les miettes restantes seront départagées principalement entre le réformiste Grigori Yavlinski et l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski, s'ils parviennent à rassembler le demi-million de signatures dans les prochains jours.

Faute d'avoir réalisé un bon score lors des législatives tenues en décembre dernier, Evgueni Primakov a annoncé son retrait de la course la semaine dernière. Son absence aura une conséquence quelque peu dramatique: le débat qui s'annonce sera réduit aux invectives et diverses campagnes de dénigrement dont les médias russes, pratiquement tous au service de Poutine, ont le secret. Pour ce qui est des programmes qui seraient susceptibles de provoquer des discussions sur l'état présent et futur de ce pays, il faudra faire carême.

Pourtant, Dieu sait si l'état actuel de la Russie affiche tous les reliefs de la déliquescence. Politiquement, la Constitution et la division des pouvoirs ont été confectionnées de manière à favoriser l'autocratie. Économiquement, il faudrait de huit à dix ans de croissance significative du PIB pour que la Russie rattrape le niveau des pays européens les plus pauvres. Socialement, la déconfiture tous azimuts du système est telle que la moitié de la population en est réduite à lutter quotidiennement pour la simple survie.

En s'engageant en Tchétchénie, Poutine a voulu détourner les regards des problèmes criants qui affectent le quotidien de 147 millions de personnes. L'enlèvement des Russes dans cette république du Caucase risque fort d'avoir l'effet contraire à celui recherché: l'explosion sociale va s'imposer à l'agenda des ploutocrates du Kremlin.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

Respirer par le nez

Un professeur d'éducation physique de l'Université Laval, Gaston Marcotte, a fait une grosse colère (*Le Devoir*, 18 janvier 2000). Il est choqué, très choqué. Il en veut au ministre de l'Éducation parce que celui-ci n'a pas décidé, et tout de suite, de sortir la religion des écoles. Une mesure qui s'impose, dit-il, au nom de la morale! Il faut «mettre fin au monopole injuste et immoral qu'exercent depuis près de deux cents ans les Églises catholique et protestante sur l'école québécoise». L'accusation est de taille, venant de quelqu'un qui, par métier, est censé peser ses mots et raisonner avec rigueur.

Je ne sais pas ce que décidera le ministre Legault au sujet de l'enseignement religieux à l'école. Je souhaite cependant qu'il interprète les valeurs de liberté et d'égalité de façon intelligente et réaliste, et non de façon sectaire comme le font des intégristes laïcistes. J'espère aussi qu'il tiendra compte des légitimes revendications des parents qui, en grande majorité, sont favorables au maintien d'un enseignement religieux à l'école. Un enseignement offert librement à des jeunes libres de le recevoir.

De quoi satisfaire les chartes les plus exigeantes. C'est se livrer à une étrange lecture de l'histoire que de parler de «monopole injuste et immoral». Je ne connais pas d'historien québécois sérieux qui s'exprime de cette façon. Immoral d'avoir enseigné de l'histoire sainte, du catéchisme, des règles d'éthique? Un monopole? Parce qu'on se limitait à un enseignement confessionnel chrétien? Aurait-il fallu importer des bouddhistes et des musulmans pour créer une demande inexistante jusqu'à aujourd'hui?

Ceux qui ont œuvré dans l'enseignement au temps de la Nouvelle-France se sont acquittés de leur tâche en fonction du cadre de l'époque, qui était caractérisé par l'union étroite entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Ils ont fait du bon travail, si bien que le niveau d'alphabetisation et de scolarisation au Québec dépassait celui qu'on connaissait en France à la même époque. Au lendemain de la Conquête, on s'est débrouillé avec les moyens du bord pour en arriver à édifier un réseau

d'éducation de qualité convenable. Il faut avoir l'esprit tordu pour qualifier d'injuste ou d'immoral le vaste effort collectif d'éducation accompli par des clercs, des religieux et des laïcs chrétiens grâce auquel le peuple québécois a pu profiter

d'institutions d'enseignement indispensables à son développement. La situation de monopole n'a pas résulté d'un plan préconçu mais du fait d'un investissement ecclésial tous azimuts visant à répondre à des besoins multiples. Le monopole a suivi la performance et la réussite, il n'en fut pas la clé. Et quand arriva la Révolution tranquille, on assista à un transfert progressif de pouvoirs, rendu possible grâce à la bonne volonté et à l'esprit de collaboration de gens intelligents, réalistes et allergiques au sectarisme.

Ce qui inquiète, dans le débat actuel sur la place de la religion à l'école, c'est la manifestation d'une agressivité antireligieuse morbide qui vise particulièrement la tradition et les institutions catholiques. Certains digèrent mal leur passé chrétien. Ils en font des ulcères. Ils auraient avantage à relaxer, à respirer par le nez. Ils devraient aussi, dans leur analyse des faits et des situations, s'obliger à un minimum de rigueur intellectuelle, surtout s'ils veulent être considérés comme des universitaires.

Louis O'Neill
Montréal, 23 janvier 2000

Adieu, Pierre Saint-Germain

Il est parfois des hasards qui nous font rencontrer dans les petits coins de la vie des êtres exceptionnels à la fois pour nous-même et, par extension, pour les autres. Ils sont présents, avançant et discutant d'une société où le collectif et l'individu ont leur place.

Pierre Saint-Germain était de ceux-là. Il était un de ces sages de notre société actuelle qui a placé en 40 ans le Québec sur la map. Il a voulu ainsi faire d'une majorité démographique un peuple mature agissant aux niveaux politique, économique, social.

Journaliste et reporter à *La Presse* pendant plusieurs décennies, il couvrait principalement les

questions internationales en se faisant curieux de l'autre et par prolongement de l'ouverture, au-delà des frontières factices, de l'homme dans son essence. Il était en quelque sorte un des pères au Québec de notre intérêt envers la communauté des hommes. L'injustice, dans ce contexte, le tenait en éveil et le révoltait au plus haut point. C'est ainsi que l'Amérique du Sud allait devenir le terrain privilégié de ses observations malgré son handicap de la langue de ses timides débuts que, par professionnalisme journalistique, il surmontera. Il fut alors un témoin exceptionnel de la scène chilienne des années 70 en décrivant, dans de nombreux articles dans *La Presse*, l'atteinte de plein fouet à cette démocratie naissante dont bon nombre des États de cette région se firent complices quand ils ne furent eux-mêmes les bourreaux dans leur pays de leur propre population.

C'est ainsi que dans cette noirceur, il sut livrer un message d'espoir lors de la révolution nicaraguayenne par un livre, *Nicaragua libre, une révolution qui ébranle l'Amérique centrale*, pour marquer l'ère tant attendue du changement dans cette Amérique qui se cherchait à l'époque. Pour lui, l'homme et la femme avaient des droits dont, entre autres, dans une vie si courte soit-elle, à exiger un minimum de respect des autres et surtout de ceux et celles qui nous gouvernent. Vivre décemment, peut importe son origine ethnique, ses croyances, ses valeurs, avait à ses yeux un sens, surtout dans ce monde où, sous le couvert de la mondialisation, l'argent est devenu la seule valeur. Pour lui, il existait d'autres mérites, me disait-il, plus fondamentaux, plus réels, dont on ne parle jamais assez, soit de respecter l'autre.

Pierre, je me souviendrai toujours de cette magnifique journée d'automne où, seul, près de ton lac, avec le cerf-volant que Madeleine, ta femme, t'avait offert, tu regardais intensément au bout de ta ficelle vivre l'objet sous tes doigts dans l'immensité de la vie. Il y avait, Pierre, un air de liberté pour tous et toutes. Merci!

François Touchette
Montréal, 17 janvier 2000

LIBRE OPINION

Religion: comment les enseignants peuvent-ils transmettre une foi qu'ils n'ont plus?

MARIO LAPRISE
Enseignant au primaire

Les tenants de la religion à l'école publique sont des gens naïfs ou des croyants bien tiédés. Le profil des enseignants au primaire, ou plutôt des enseignantes — elles comptent pour plus de 90 % de l'ensemble —, n'est pas différent de la population en général. Or cette population se dit «attachée» aux valeurs catholiques mais dans la pratique, la fréquentation des offices dominicaux et autres est réduite à sa plus simple expression: les messes de Noël et de Pâques. Et pour ce qui est des sacrements: baptême, première (dernière) communion, mariage et enterrement. Voilà pour la pratique.

En ce qui touche la morale, en dépit des exhortations véhémentes de sa sainteté le pape, la contraception est pratique universelle, la sexualité hors mariage plus que tolérée, le divorce et le remariage d'usage courants. L'homosexualité est acceptée et on a recours à l'avortement en cas de nécessité. Côté dogmes, on ne peut pas dire que l'Immaculée Conception, la Transsubstantiation et les miracles genre «transformer l'eau en vin», «marcher sur l'eau» ou «nourrir 5000 personnes avec trois poissons et deux pains» font fureur, ni davantage l'«infaillibilité papale». Le célibat des prêtres est considéré comme étant un non-sens et l'interdiction du même célibat aux femmes, une position rétrograde. Le mon-

de ordinaire est pourvu de bon sens et il semble qu'il sache s'en prévaloir. Il en va de même chez le personnel enseignant du primaire. Alors, cette réalité populaire, qu'a-t-elle en commun avec la religion catholique? Je vous le demande.

Je ne sais pas précisément ce que les parents attendent du cours d'enseignement religieux catholique alors qu'ils affichent le profil ci-haut décrit. Je sais encore moins ce qu'ils attendent d'enseignants qui possèdent un profil semblable au leur... S'il s'agit de transmettre la foi à leurs enfants, je crois qu'ils ne frappent pas à la bonne porte. S'il s'agit de se procurer une police d'assurance en croyant que la tradition sera maintenue, passe toujours.

Mais au-delà de ce minimum, on se leurre. Les enseignants ne peuvent pas transmettre et nourrir une foi, des croyances qu'ils n'ont plus. Est-ce assez clair?

De la part des évêques, entretenir l'illusion que de garder la religion à l'école sera source de foi et de ferveur est chose vaine et dommageable. Les statistiques pourront bien dire que 80 % de la population québécoise tient au fait religieux, dans les faits, tiédeur, laxisme et compromission continueront d'être la norme. Il vaudrait mieux pour les croyants sincères que la communauté catholique prenne en main l'enseignement religieux et le retire de l'école où l'implication est mitigée, sinon carrément absente.

Une forte majorité d'enseignants, c'est domma-

ge, se font complice d'une situation mensongère et loufoque. Ils, elles enseignent du bout des lèvres des réalités «subjectives» envers lesquelles ils, elles n'accordent que bien peu de crédibilité. Cette mascarade doit cesser. Cette situation est malsaine, les enfants ne sont pas dupes. Ils savent déceler les maquillages qui ne sont là que pour sauver la face. Comment peuvent-ils accueillir avec enthousiasme un enseignement religieux dont ils n'ont aucun écho à la maison?

Comme enseignant participant à la réforme en cours, je ne comprends absolument pas la logique qui a motivé la prédécesseur de M. Legault à couler dans le béton les minutes/semaine accordées à l'enseignement religieux, alors que toutes les autres matières sont sujettes à des aménagements dans la grille-horaire.

Qui donc a ligoté les mains du ministre pour soustraire cette matière aux variations des minutes à lui consacrer? N'est-ce pas un aveu de démission? Un aveu qui atteste que le *statu quo* face à la présence de la religion à l'école est remis aux calendes grecques?

Le ministre devrait avoir un peu de courage, achever la réforme de l'éducation issue du Rapport Parent, laisser aux religions le soin de s'occuper de leur croyance et donner à l'école les moyens de développer une éthique, un sens des valeurs qui soient commun à tous les citoyens, d'où qu'ils proviennent.

IDÉES

L'argumentaire décevant de John Saul

SERGIEH MOUSSALY
Université du Québec à Chicoutimi

Tous ceux qui connaissent et apprécient la culture historique et le talent de John Saul éprouvent une profonde déception devant son échec à réfuter les multiples critiques énoncées par Gérard Bouchard à propos du contenu de *Réflexions d'un frère siamois* que publiait *Le Devoir*.

Dans sa mise au point, l'auteur des *Bâtards de Voltaire* semble perdre sa perspicacité polémique en matière d'analyse des faits, des données historiques et de la trame de fond qui conduit les collectivités démocratiques. A-t-il voulu accrédi-ter l'argumentaire de son critique, et se mettre volontairement en échec, en vue d'entretenir un dialogue avec la frange avancée du nationalisme québécois représentée par Gérard Bouchard? L'interrogation mérite d'être considérée.

Si non, comment peut-on expliquer trois affirmations de John Saul, rejoignant favorablement l'argumentaire fondamental d'un historien chevronné, connu pour son analyse factuelle et systématique des défauts originaux du pacte fédératif de 1867?

■ la première affirmation soutient que «l'histoire ne peut être une science exacte» ayant pour objet la recherche de vérité. Toutes les possibilités d'interprétation peuvent donc être admises selon le référentiel choisi par l'analyste.

Or c'est précisément ce genre d'argument qui conduit à décrire la trajectoire du système fédératif à partir des erreurs, des lacunes et du rapport asymétrique du pouvoir attribué à la composante anglophone du pays;

■ la seconde affirmation concède que plusieurs «bêtises» ont été commises lors de la constitution du pacte fédératif et durant plusieurs décennies de son application. La dis-

crimination à l'endroit des autochtones, des juifs et autres minorités de couleur, la répression des Métis du Manitoba ou la pendaison de Riel ne sont que quelques exemples d'une fondation «non réussie» en matière de protection des droits et des libertés...

■ finalement, la dernière affirmation concerne la collusion entre les intérêts financiers privés et la plupart des hommes politiques qui ont contribué à la définition du fondement du pacte fédératif. J. Saul reçoit G. Bouchard pour qualifier ces hommes de «réactionnaires-actionnaires» ultramontains ou orangistes...

Partielle et erronée

Cette interprétation du fondement institutionnel et de la trajectoire du système canadien est foncièrement partielle, sinon erronée. On ne juge pas un système fédératif associant des composantes différenciées sur le plan idéologique, économique ou culturel sur la base des intérêts individuels des fondateurs, de leurs humeurs ou orientation idéologique...

Une fondation réussie s'évalue en matière de décisions, de principes et d'actes originaux ayant une portée significative sur le devenir et la prospérité d'une collectivité.

Dans cette perspective, le référentiel d'évaluation comporte trois dimensions distinctes:

■ le développement des institutions, des droits et libertés que suscitent les principes et les règles établies lors de la formation de l'entité politique;

■ le respect du droit à la différence de chacune des composantes de l'ensemble fédératif (différence culturelle, linguistique, religieuse);

■ la contribution de l'ensemble fédératif au développement économique de chacune de ses composantes à travers les gains d'association et d'échanges qu'on qualifie d'externalités économiques de l'intégration des ressources et des marchés.

C'est ainsi, et à titre d'exemple illustrant la vision du futur qui animait les fondateurs du pacte de 1867, que l'attribution aux provinces de la propriété publique de leurs

ressources naturelles constituait en soi une mesure révolutionnaire dans un contexte dominé par l'idéologie du capitalisme industriel du XIX^e siècle.

Comme le relevait Eric Kierans, cette mesure visait à doter les provinces des assises de leur autonomie et permettre une gestion des ressources orientée vers le bien-être des populations.

Rien n'obligeait les fondateurs de 1867 à introduire cette disposition s'ils étaient mus par les intérêts du capital financier...

Le niveau de vie actuel des Québécois et la position qu'occupe le Québec dans le concert nord-américain sont redevables pour une large part, à cette disposition.

Tous ces éléments d'ordre institutionnel, économique et réglementaire (la National Policy, par exemple), John Saul les connaît parfaitement. Il aurait pu les mettre en évidence pour souligner qu'une fondation réussie admet des erreurs, des «bêtises», des antagonismes partiels et des indifférences, selon le mot de Jean-François Bayard (*L'illusion identitaire*, 1998). Mais l'essentiel, ce sont les gains, les externalités comme disent les économistes, qu'engendre le partage d'un destin commun.

Un débat inachevé

En choisissant de répliquer à un historien chevronné sur le terrain que ce dernier maîtrise parfaitement, John Saul s'est engagé dans un débat inachevé — renforçant la thèse du rapport asymétrique entre les deux peuples fondateurs — qui sert de fondement au projet nationaliste.

En procédant selon une approche utilisant la causalité inversée dans le temps, l'auteur de *Réflexions* aurait pu démontrer aisément que le potentiel remarquable dont dispose actuellement le Québec dans le concert des formations industrialisées découle directement des externalités générées par la trajectoire du système fédératif.

Il s'est abstenu de le faire. À la grande déception de ceux qui admirent son talent et sa profonde culture historique...

Alain-Robert Nadeau

Avalanche

Peu de chroniques ont suscité autant de commentaires que celle de la semaine dernière, consacrée aux témoins informatiques (*cookies*). Vous vous rappelez, ces fameux bidules que l'on dépose subrepticement dans un fichier placé sur le disque dur de votre ordinateur afin de retracer vos allées et venues sur le Web? Bien que le titre qui coiffe cette chronique ne consti-tue certainement pas une litote, on ne saurait non plus le qualifier d'hyperbolique. Mot savoyard qui signifie une chute de neige par glissement de terrain, il symbolise bien la nature des réactions que j'ai reçues, c'est-à-dire beaucoup en peu de temps. De mémoire, seules deux autres chroniques, soit «1984» et «Sacs à ordures et vie privée», avaient suscité autant de réactions. Or ces deux chroniques traitaient du droit à la vie privée. J'en déduis donc que c'est là un sujet qui vous intéresse grandement. Ça tombe bien. Moi aussi!

Dans un courriel que me transmettait un lecteur de la région de l'Outaouais, on pouvait lire ce qui suit: «J'ai lu votre intéressant article publié dans *Le Devoir* du 2 février 2000. Peut-être pourrais-je éclairer votre lanterne.» Mais éclairer donc, mon ami, éclairer. Après un cours de base accéléré sur les témoins informatiques, il m'expliquait qu'il y a deux méthodes de les contourner: en reconfigurant les fichiers témoins de son disque dur ou en créant un fichier témoin sur le disque virtuel de telle sorte que les informations disparaissent à chaque redémarrage. Qu'arrive-t-il cependant lorsque ces mécanismes de protection sont contournés ou encore lorsque notre ordinateur est allumé en permanence?

Un lecteur de la région de Montréal me recommandait l'utilisation d'un logiciel spécialisé, le *Freedom* (www.freedom.net), en précisant ce qui suit: «Contrairement à ce que beaucoup sont portés à croire quand je leur parle de ce logiciel, le but ultime n'est pas d'aider à cacher les criminels, pédophiles, pirates et autres (bien que j'admetsse que beaucoup ont dû s'inscrire) mais de faire en sorte que nos périples virtuels restent privés.» Je vous remercie de le rappeler, ça me rassure de le savoir.

J'ai choisi les commentaires de ces deux lecteurs parce qu'ils semblaient représentatifs et, aussi, parce qu'ils contribuaient à mettre en exergue le message que je transmettais dans cette chronique. On aura remarqué que les moyens proposés par ces deux lecteurs, dans la mesure où ils s'avèrent véritablement efficaces, sont des moyens de protection qui se situent en aval, c'est-à-dire après que l'immixtion a eu lieu. À mon avis cependant, compte tenu de l'ampleur et de l'importance de l'information dans notre société post-industrielle (incidemment qualifiée par certains de société de l'information), la véritable question d'intérêt public est la protection que l'on offre en amont, c'est-à-dire avant que l'on ne porte atteinte au droit à la vie privée.

Équilibre rompu

Déjà aux États-Unis, le développement de ce qu'on appelait, au début du siècle dernier, les nouvelles technologies (le téléphone et la radio) avait eu tôt fait de rompre l'équilibre consacré, à la fin du XVIII^e siècle, par le Bill of Rights à la protection du droit au respect de la vie privée. En effet, c'était la première fois que des actions se déroulaient entièrement à l'intérieur d'un lieu constitutionnellement protégé pouvaient être interceptées, écoutées et enregistrées dans des lieux physiques éloignés.

Dans l'arrêt *Olmstead* (1928), le juge Taft (le seul individu qui ait tour à tour été président des États-Unis et juge en chef de la Cour suprême, préférant de loin cette dernière fonction) concluait au nom de la majorité qu'un individu n'a aucune attente en matière de vie privée en ce qui a trait à ses conversations téléphoniques. La justification officielle était qu'il était nécessaire qu'il y ait une intrusion physique relativement à un bien tangible pour porter atteinte à ce droit. Il semblerait bien cependant que le fait que les conversations téléphoniques interceptées étaient celles d'un contrebandier d'alcool en pleine période de la Prohibition aurait fortement influencé la Cour suprême. Toujours est-il qu'il aura fallu attendre près de 40 ans, avec l'arrêt *Berger* (1967), pour que la Cour suprême ne renverse cette décision. Un an plus tard, le Congrès adoptait l'Omni-bus Crime Control and Safe Streets Act qui rendait illégale l'interception des conversations téléphoniques.

Au Canada, c'est aussi en 1968 que les premières manifestations en ce sens ont vu le jour. En 1972, les ministères fédéraux de la Justice et des Communications établissaient un groupe de travail, le Groupe sur l'ordinateur et la vie privée, afin d'étudier l'impact que suscitait l'avènement des banques de données sur la vie privée. Deux ans plus tard, le gouvernement libéral minoritaire faisait adopter la Loi sur la protection de la vie privée, qui deviendra l'actuelle partie VI du Code criminel, afin de rendre illégale l'interception des conversations téléphoniques. Mais ce n'est cependant qu'au début des années 80 que le même gouvernement, invoquant à juste titre la relation étroite et quasi symbiotique entre la transparence de l'action gouvernementale et la démocratie, faisait adopter les lois sœurs que sont la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Bref, il aura fallu attendre près d'un demi-siècle avant que ne soient introduites des mesures protectrices ayant trait au droit à la vie privée correspondant au progrès des nouvelles technologies. Il nous faut espérer cependant qu'il ne faudra pas attendre un autre demi-siècle pour se rendre compte de la nécessité de protéger le droit à la vie privée des individus relativement à de nouvelles technologies de ce siècle. Car cette fois, il sera sans doute trop tard.

alain-robert.nadeau@justicemail.com

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

À propos de l'ouvrage de Jim Leach

À tout prendre... ou à tout laisser

DONALD WINKLER

Journaliste

J'ai moi-même signé une recension pas tellement élogieuse du livre de Jim Leach (*Claude Jutra, Filmmaker*) dans *The Gazette*. Il est quelque peu ironique que j'aie maintenant à me porter à la défense de cet auteur. Pauvre homme, il doit se demander ce qui lui arrive. Il se trouve coincé entre Robert Fulford qui, dans le *National Post* a commis un éloge porteur de poison: «*Claude Jutra... a dilapidé une bonne part de son énergie et de sa réflexion à vouloir, en vain, donner satisfaction à ce que voulait de lui le nationalisme québécois*» (notre traduction) et Odile Tremblay qui s'offense et s'indigne dans *Le Devoir*: «... il eût bien mieux (fait) de s'aventurer dans d'autres ornières, ce professeur de cinéma ontarien».

La manière

Le côté déolant de l'affaire, c'est que Jim Leach aime Claude Jutra et adore ses films, au point que tout son livre fait la preuve d'un effort de sa part pour majorer la réputation de Jutra, pour souligner que beaucoup de ses films n'ont pas eu la cote qu'ils méritaient et pourquoi il en fut ainsi. Malheureusement la manière utilisée par Leach, en tant que professeur sérieux de l'art cinématographique, est d'exhumer toutes les subtilités sociopolitiques réelles ou imaginaires dans les textes qui se rattachent aux films, comme si ces textes à eux seuls pouvaient fournir la preuve de la valeur d'un film. Sa manière de raisonner prend, par ce biais, davantage l'allure d'une plaidoirie spécialisée que celle d'arguments convaincants. On ne doit pas attribuer à Leach ce qui est une affirmation de Fulford, soit que l'esprit du temps (*zeitgeist*) souverainiste mène à des promesses non tenues. De fait l'auteur me semble affirmer que, quelles que soient les tensions que Jutra a supportées dans sa carrière face à la culture canadienne, ces dernières ont été un apport à la richesse et à la complexité de son œuvre.

Qu'on m'entende bien. Je déplore, chez Fulford, sa réponse abrupte et simpliste au livre de Leach et l'idée qu'il laisse pointer que, parce que c'était de l'argent fédéral qui le finançait, Jutra ne pouvait plus, comme il le clamait, être un «cinéaste québécois» produisant des «films québécois». Je déplore tout autant qu'Odile Tremblay épouse l'attaque de Fulford contre le livre, et qui plus est, laisse entendre, ce qui est absurde, que personne dans le Canada hors-Québec est autorisé à enfouir le rôle d'analyste critique d'une icône culturelle du Québec. Ce type de manichéisme mutuel appauvrit le débat sur la culture dans ce pays. Il en résulte que l'on perd de vue l'œuvre elle-même.

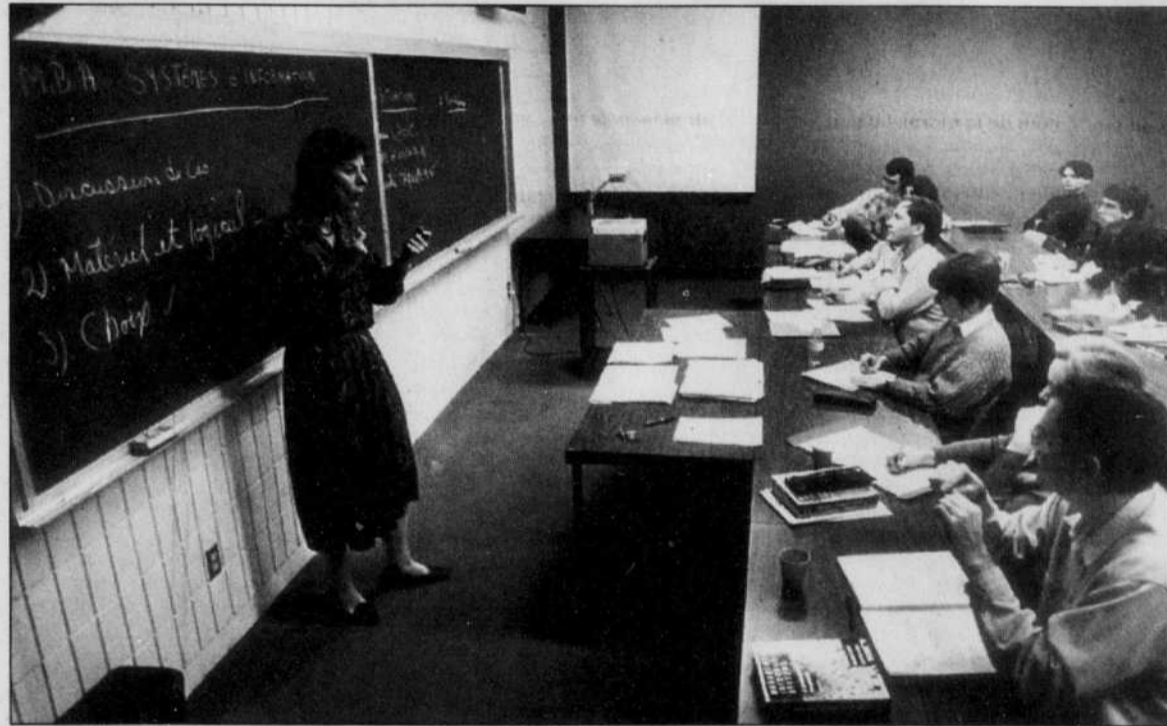
De fait, si nous posons comme prémisse que la culture du Québec a suffisamment de maturité et de traits universels pour être assurée d'un avenir en dehors de ses frontières, nous ne pouvons clamer que personne, en dehors du Québec, ce qui comprend l'Ontario, n'est autorisé à en deviser. On peut évidemment s'interroger sur les raisons qui font que la première étude en profondeur de l'œuvre de Jutra soit le fait d'un auteur qui n'est pas du Québec. On peut souhaiter qu'un jour, à brève échéance, quel'un se chargera de bien examiner le phénomène Jutra, et poser la question: cette sorte de culte qu'on lui voue est-il entièrement dû au succès de deux films et à une fin désolante? Ou peut-il y avoir des traits de caractère de Jutra, une sorte de douce ambivalence génératrice de malaise, politique comme sexuel, qui a touché et continue de toucher une corde sensible dans la société québécoise? On a là de quoi dépasser le piège manichéen.

Question de portée

Les susceptibilités sont grandes en ces névralgiques matières... Bien sûr, un Ontarien a plein droit de se demander si le carcan souverainiste a étouffé des créateurs québécois. Mais la portée de ses propos ne tombe-t-elle pas alors un peu à plat? Quand les leçons proviennent d'un auteur anglophone, les Québécois ont tendance par réflexe, à tirer sur le message, surtout s'il affiche, comme Leach, des préjugés qui choquent...

Odile Tremblay

On peut souhaiter qu'un jour quelqu'un se chargera de bien examiner le phénomène Jutra



Les chargés de cours sont souvent hautement diplômés, ont à relever le défi constant d'enseigner essentiellement au premier cycle à des classes surchargées et font aussi de la recherche.

Réponse aux professeurs du département d'études littéraires de l'UQAM

Chargés de cours: pour remettre les pendules à l'heure...

DOMINIQUE MEUNIER
Chargée de cours, département de communication
Université de Montréal

Mesdames et Messieurs, À la lecture de votre lettre au ministre Legault, j'ai jugé opportun d'écrire ces lignes pour souligner quelques interprétations que je pense erronées.

Tout d'abord, vous dites qu'on ne peut comparer la tâche d'un professeur à celle d'un chargé de cours. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Toutefois, vous ne semblez pas avoir saisi la teneur de l'étude dont il est question ici et sur laquelle s'appuie le ministre. Lorsque l'on parle de comparaison entre la tâche des chargés de cours et celle des professeurs et de l'écart de salaire qui en découle, il ne s'agit pas de comparer la tâche globale de chacun mais bien de la tâche d'enseignement. Dans ce cadre, où la comparaison est possible et l'étude démontre que relativement à la tâche d'enseignement, l'écart salarial est bel et bien de 70 %, à la défaveur des chargés de cours, on l'aura compris!

Mais peut-être faut-il douter de la neutralité et de l'impartialité de l'étude? *Le Devoir* (28 janvier 2000) rapporte que cette étude a été «réalisée conjointement par les chargés de cours et le ministère de l'Éducation [...]». Vous en profitez pour sauter à la conclusion hâtive que «vos propos [ceux du ministre] reposent donc sur les revendications d'un groupe d'enseignants impliqués dans les négociations», laissant ainsi planer un doute quant à un possible «parti pris»? Tout d'abord rectifions les faits.

Un parti pris?

Cette étude a été réalisée par l'Institut de Recherche et d'Information sur la Rémunération intégré à l'Institut de la Statistique du Québec (IRIS-ISQ). Elle a été demandée et subventionnée à part égale par le syndicat des chargés de cours de l'UQTR et la partie patronale de cette même université. Peut-on en déduire un «parti pris inquiétant»? Selon la même logique, que dire alors des fonds de recherche octroyés aux professeurs par le FCAR, le CRSH et autres organismes gouvernementaux...?

Une autre précision s'impose: vous dites dans votre texte que les chargés de cours

sont des pigistes. En dehors du fait que cela soit dit sur un ton relativement péjoratif, cela sous-entend-il que les «pigistes», quels qu'ils soient, ne sont pas professionnels? Que les chargés de cours n'ont aucun intérêt pour la collectivité? Qu'ils se contentent de «livrer la marchandise» trois heures par semaine? Ce n'est pas tout à fait ce que je peux observer autour de moi...

Dernier élément: il semble que pour certaines personnes (voir *Le Devoir* 5-6 février 2000, cahier E 9) la présence des chargés de cours dans les universités affecterait négativement la qualité de l'enseignement. Bien sûr, je vais vous dire que c'est faux, que les chargés de cours sont souvent hautement diplômés; qu'ils ont à relever le défi constant d'enseigner essentiellement au premier cycle c'est-à-dire à des classes surchargées; que certains font aussi de la recherche; qu'ils aiment ce qu'ils font (à moins qu'ils ne soient tous masochistes vu le salaire qu'ils reçoivent)... Mais à quoi bon continuer ce débat stérile, cette guerre de clochers?

Il me vient plutôt une idée: pour remettre les pendules à l'heure pourquoi ne pas demander l'avis aux premiers concernés, les étudiants?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précor (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélien (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudson, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PQ

SUITE DE LA PAGE 1

au niveau actuel de 25 % des dépenses publiques au Québec, une représentation québécoise distincte au sein des ambassades canadiennes, un mécanisme d'arbitrage décisionnel pour trancher les litiges budgétaires entre Québec et Ottawa de même qu'un droit de veto sur toute modification à ces droits. L'auteur a même commandé un sondage auprès de Jean-Marc Léger qui a interrogé un millier de Québécois à la fin de novembre et au début de décembre 1999. Ce sondage a porté sur les principaux éléments de la liste de pouvoirs décrits par M. Lisée et confirme qu'une nette majorité de Québécois appuie chacune de ces revendications, précise-t-il dans son ouvrage.

Le projet actuel du Parti québécois et du gouvernement — tenir un référendum gagnant sur la souveraineté dans un avenir prévisible — n'est pas crédible, soutient l'expert. « Il y a un immense problème de crédibilité », a-t-il dit, ajoutant qu'« il n'y a pas de connexion avec l'opinion [publique] ». Selon lui, « il y a énormément de souverainistes qui constatent l'impasse » et, pour en sortir, il ne suffit pas de ressasser « des slogans qui sont maintenant éteints ».

« Le problème, c'est que l'opinion publique est en train de perdre l'intérêt pour ses propres intérêts. Et tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant est considéré d'un autre siècle, pour ne pas dire d'un autre millénaire », estime-t-il.

« Tous ces discours qu'on a fait du côté de la souveraineté, du côté des fédéralistes autonomistes, il faut bien admettre que ça n'a plus de résonance », comme les jeunes députés du Bloc québécois l'ont affirmé, a dit M. Lisée.

Se décrivant comme quelqu'un qui a toujours prôné l'atteinte de la souveraineté « en ligne droite » à l'instar de Jacques Parizeau, M. Lisée a modifié ses vues en constatant « la peur de l'échec » que ressent la population devant la possibilité d'un autre référendum sur la souveraineté. Il constate également « une accoutumance de l'électorat » à l'endroit du plan B qui se déploie à Ottawa. De fait, l'enjeu des prochaines élections fédérales, prévues en 2001, « c'est de savoir si le Parti libéral du Canada de Jean Chrétien et de Stéphane Dion deviendra, pour la première fois depuis 1980, le premier parti fédéral au Québec en terme de votes », craint-il. Un tel résultat donnera « un signal politique du déclin du Québec », prédit-il.

De là l'importance de tenir un référendum gagnant sur les pouvoirs essentiels à un Québec moderne avant les prochaines élections fédérales. « Le Québec n'a plus aucune carte dans son jeu. Aucune. Il doit se redonner une main », a-t-il dit. M. Lisée admet qu'un tel référendum, dans l'éventualité où Ottawa accède aux demandes du Québec, repousserait de plusieurs années la réalisation de la souveraineté, un objectif qu'il ne remet toutefois pas en question. Mais c'est le meilleur espoir, à ses yeux, de faire la souveraineté, qui est « plus nécessaire que jamais ».

L'essai de Jean-François Lisée est écrit sous le signe du déclin du Québec. Même si le Québec est « dans la meilleure forme de son histoire », il amorce son déclin politique dans la fédération. Les Québécois ne compteront plus que pour 17 % de la population canadienne d'ici 2050. Qui plus est, le gouvernement canadien a réussi au cours des dernières années à affirmer sa prépondérance dans les pouvoirs judiciaires et législatifs ainsi que, plus récemment, dans les pouvoirs administratifs, grâce à l'Union sociale, et financier. À cet égard, « il va y avoir une chute du pouvoir financier du Québec qui va constamment alimenter la grogne » des Québécois, estime Jean-François Lisée, rendant impossible la réunion des conditions gagnantes.

Rock et la couverture des services médicaux

Ottawa (PC) — Le ministre de la Santé Allan Rock s'oppose à la réduction de la couverture des services médicaux comme moyen de résoudre le problème du financement des services de santé au pays. M. Rock réagissait aux rumeurs voulant que des services actuellement couverts par le régime d'assurance-santé en soient exclus, pour freiner l'escalade des coûts du régime. « Je n'en suis pas là, je ne suis pas d'accord avec cela », a déclaré le ministre hier, après s'être entretenu avec son homologue de Colombie-Britannique, Penny Priddy. M. Rock a invité les ministres des provinces à une rencontre, qui aura lieu en mai, pour discuter de la crise des soins de santé, mais s'est limité à de vagues indications quant aux solutions qu'il proposerait.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.



David Samson, le directeur général des Expos, et Jeffrey Loria, le propriétaire de l'équipe, ont présenté hier à la presse la maquette du futur stade des Expos.

EXPOS

SUITE DE LA PAGE 1

Expos et beau-fils de M. Loria, David Samson, ajoutant: « Jusqu'à nouvel ordre, le stade s'appelle "stade des Expos" ».

MM. Loria et Samson tenaient hier une conférence de presse visant à dévoiler la maquette dudit stade, qui sera érigé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues de la Montagne, Notre-Dame, Peel et Saint-Jacques. Et ils n'en avaient que pour l'intimité, l'accessibilité, la proximité du terrain de jeu et des joueurs, le sentiment d'appartenance et l'intégration à l'environnement urbain qui, soutiennent-ils, seront les éléments clés de ce projet excitant.

L'édifice, ont-ils ajouté, a été conçu avant tout pour les fans, dont on oublie beaucoup trop souvent qu'ils sont « les personnes les plus importantes » sans lesquelles la grosse machine du sport professionnel tournerait à vide.

Le stade, dont la construction doit débuter ce printemps et se terminer à temps pour l'ouverture de la saison de baseball 2002, pourra accueillir 36 287 spectateurs bien comptés, avec option d'ajout d'estrades de quelque 3000 places supplémentaires au champ extérieur. Le coût en a été établi à 200 millions de dollars et, comme l'a souligné David Samson à qui on faisait remarquer que de nombreux précédents existent en matière de factures extensibles dans le domaine du sport, « il n'est pas dans nos habitudes d'avoir des dépassements de coûts ».

Elaboré par le groupe d'ingénierie Axor, le stade projeté se démarque des bâtiments similaires érigés au cours des dernières années, aux États-Unis principalement. Par son prix d'abord, qui se situe à environ la moitié de ce qui a été déboursé pour le Jacobs Field de Cleveland ou le Camden Yards de Baltimore et est de 50 millions inférieur au plan antérieur de Claude Brochu — une question de matériaux utilisés, a précisé M. Samson —, mais aussi par son design: il sera de forme ovale, avec des gradins en surplomb pour rapprocher les spectateurs du jeu, et muni d'une enveloppe extérieure en verre qui assurera une « légèreté architecturale » et un éclairage, si on a bien compris, à couper le souffle.

« Ce n'est pas l'un de ces sombres canyons de béton typiques des années 1970, a confié Jeffrey Loria. Nous voulions créer quelque chose de vraiment particulier. Les stades à l'ancienne sont partout, et il faut commencer le nouveau millénaire avec des idées neuves. L'intérieur sera beaucoup plus confortable pour les amateurs. De vieilles briques rouges et du bois, le sentiment de remonter dans le temps, c'est très bien, mais pour nous, l'important est que les fans goûtent l'ambiance et soient près de l'action, et le stade permettra cela. »

Il a ajouté que le site choisi était idéal et que « c'est comme si cette parcelle de terrain avait été spécialement aménagée pour accueillir ce type de construction ».

Le stade comprendra aussi 66 loges de luxe, dont deux adjacentes aux abris des joueurs, une loge de réception au champ droit baptisée « Guerrero's Gang » et 257 sièges

Club Exclusif dans une section dotée d'entrées séparées. Au delà de la clôture du champ extérieur, un nouvel édifice abritera les bureaux des Expos, et une plaza commerciale sera aménagée à l'angle nord-est du quadrilatère (derrière le champ centre), plaza qu'on annonce « magnifique ». Par ailleurs, le stade lui-même a été déplacé d'une quinzaine de mètres vers l'est par rapport aux plans originaux afin de permettre l'aménagement d'une place plantée d'arbres faisant écran entre le stade et les résidences de la rue de la Montagne.

Hier, M. Samson a refusé de répondre aux questions concernant le prix des billets dans le futur stade. Il s'est contenté d'indiquer que les sections à prix populaire (bleachers) et d'admission générale regrouperont 25 % des places. « N'importe qui pourra assister aux matchs, a-t-il dit. Je le répète, c'est important: n'importe qui. »

Il a du reste déclaré que tout le monde aimera le nouveau stade et pourra s'y rendre « voir les Expos quand ils gagneront la Série mondiale ».

Trois dossiers à régler

En attendant la première pelletée de terre, trois dossiers restent à être réglés.

D'abord, le financement. Les Expos prévoient de s'aligner à trois sources pour trouver les 200 millions de dollars nécessaires: 100 millions provenant d'un emprunt dont le gouvernement du Québec paiera les intérêts à même son budget de promotion touristique (huit millions par année pendant 20 ans), 50 millions provenant de la prévente de billets et 50 millions pigés dans le capital de roulement de l'équipe.

En ce qui a trait à la participation du gouvernement, un protocole d'entente a été conclu; mais, a-t-on fait savoir hier, certains détails restent encore à être discutés. Il est toutefois assuré que la Régie des installations olympiques sera propriétaire du nouveau stade, ce qui exemptera les Expos de taxes municipales, et que l'équipe le gèrera.

Quant à la vente de billets — il n'est pas certain qu'on reprendra le principe de la vente de sièges mis en place par Claude Brochu —, la récolte se situe actuellement entre 25 et 30 millions, a dit M. Loria.

Deuxième dossier: la cession du terrain convoité, qui appartient au gouvernement fédéral. Les Expos discutent présentement avec Ottawa un bail de location: pas question d'acquisition. À ce sujet, M. Samson a précisé que les négociations portaient sur une location « au taux du marché » et que la durée du bail sera d'au moins 40 ans.

Troisième dossier: la modification du zonage municipal. M. Loria a indiqué que le comité exécutif de la Ville de Montréal avait accepté de soumettre les changements à la réglementation nécessaire à la Commission de développement urbain, qui en examinera l'impact sur l'environnement urbain. « Nous sommes confiants que tout ça sera ratifié par le conseil municipal à la fin du mois », a dit M. Loria.

BERLIN

SUITE DE LA PAGE 1

une coproduction Allemagne-France tournée en anglais et mettant en vedette Mel Gibson, tient à la fois du symbole et de la contradiction. « Je n'aurais jamais pensé, à l'époque où on tournait Les Ailes du désir sur la Potsdamer Platz, qu'on ouvrirait un jour le festival sur ce même site et, qui plus est, avec un de mes films », s'étonnait le cinéaste en novembre dernier. Son vingtième film en trente années de métier, The Million Dollar Hotel, sur une idée (et une musique) de Bono, leader du groupe U2, a pour théâtre un hôtel peuplé de millionnaires excentriques dans lequel un enquêteur (Gibson) tente d'élucider la mort suspecte d'un héritier.

Premier film de la compétition qui en compte 21 — lesquels seront projetés sous la haute surveillance de douze jurés présidés par l'actrice chinoise Gong Li —, le film de Wenders témoigne à première vue d'une tendance à l'homogénéisation (par la langue, surtout) observée depuis dix ans par le cinéma international. Et quand on sait que six films produits à Hollywood se seront les coudes en compétition, on comprend que les festivals de cinéma, considérés comme les dernières vitrines allumées des cinématographies nationales, suivent le courant et battent en retraite.

Ainsi, à l'heure où les votes pour les Oscars sont en voie d'être compilés, les films d'Anthony Minghella (The Talented Mr. Ripley), Oliver Stone (Any Given Sunday), Milos Forman (Man On The Moon), Norman Jewison (The Hurricane) et Paul Thomas Anderson (Magnolia) feront un tour de piste sur la Potsdamer Platz, rejoints par le tout nouveau Danny Boyle (The Beach). Seul un œil de cinéphilie exercé remarquera la timide présence de Signs And Wonders, du prometteur Jonathan Nossiter (Sunday), au sein de cette prestigieuse délégation anglo-saxonne.

« L'influence des cinémas d'Europe sur le cinéma américain est remarquable. Et le phénomène s'est produit sans que les cinémas européens et américains ne perdent leur identité », soutient un optimiste Moritz de Hadeln,

pour qui cette moisson hollywoodienne promet de voir défiler son cortège de vedettes sans lesquelles l'événement serait peu publicisé.

Moins prestigieuse que celle de Cannes, la sélection européenne de la Berlinale propose néanmoins deux autres films attendus de compatriotes de Wenders, soit Volker Schlöndorff, qui a tourné Rita's Legend dans sa langue maternelle, ainsi que Rudolph Thome, qui nous arrive avec Seven Days With Seven Women. De France sont attendus les nouveaux films de Laetitia Masson (Love Me), Claude Miller (La Chambre des magiciennes) et François Ozon (Gouttes d'eau sur pierres brûlantes). De la Serbie au Japon en passant par l'Espagne, l'Italie, la Russie, la Turquie et la Chine (les nouveaux Zhang Yimou et Stanley Kwan seront de la fête), la compétition promet comme il se doit un tour du monde en images, porté par des noms d'avenir et des valeurs du passé, des œuvres artisanales et des films du courant dominant.

Dans le lot, pourtant hétéroclite, Moritz de Hadeln observe des tendances et des préoccupations rassembleuses: « Il est remarquable de voir qu'en ce début d'un nouveau siècle, les cinéastes de partout à travers le monde se consacrent de plus en plus à des questions historiques et politiques, comme s'ils se rendaient à nouveau compte combien le passé a à nous apprendre. Ils se penchent souvent sur les conflits intergénérationnels, la structure familiale, les rapports humains, qu'ils poussent jusqu'à leurs plus extrêmes limites. »

Deux ans après avoir remporté l'Ours d'or avec son très émouvant Central Station, Walter Salles revient à Berlin, cette fois pour distribuer les récompenses au sein du jury, lequel comprend également l'éminent Andrzej Wajda, dont le dernier-né, Pan Tadeusz, sera présenté en sélection officielle, hors compétition. Les actrices Marisa Paredes, flamboyante dans Tout sur ma mère de Pedro Almodóvar, et Maria Schrader, une valeur sûre du cinéma allemand, prendront aussi part aux discussions devant mener à l'octroi des Ours d'or et d'argent.

Vendredi, Jeanne Moreau sera sur la Potsdamer Platz

McGILL

« Il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre », dit le président de l'association étudiante

SUITE DE LA PAGE 1

pick you up and take you back to their apartments and, you know, do you. » [Et puis il m'a parlé de ces p... francophones en chaleur qui adorent les Américains, qui te ramassent et t'amènent à leur appartement et, tu connais la suite, non?]

L'auteur de cette confession, qu'on a voulu caricaturer, poursuit: « I tried putting the moves on one of those French bitches so she would do me in her apartment, but I don't think she understood a word of what I said. Learn to speak American, you stupid Canadians! » [J'ai essayé d'approcher une de ces putes francophones pour qu'elle me baise à son appartement, mais je ne crois pas qu'elle ait compris un seul mot de ce que j'ai dit. Apprenez à parler américain, bande de Canadiens stupides!]

Une autre portion de l'agenda donne un avant-goût du portrait politique québécois à l'attention des néophytes venus d'ailleurs. « Welcome to Quebec! », titre-t-on, ajoutant, pour donner le ton à l'article: « Aperçu simplifié et tendancieux ["oversimplified and biased primer"] de la politique québécoise pour nouveaux adeptes de Montréal et de la province de Québec. »

Le ton humoristique y présente ici un premier ministre Lucien Bouchard qui « change plus souvent d'allégeance politique que de sous-vêtements » et un Jacques Parizeau que la vie privée transforme en « anglophile délirant » mais qui, en public, « préfère se saouler et invectiver les communautés ethniques et les bien nantis ». William Johnson y reçoit aussi son qualificatif décapant et est dépeint comme un « anglophone paranoïaque » alors qu'on retient du « bienveillant et génial » Bernard Landry qu'il « n'aime pas tellement les immigrants ».

On affirme aussi dans cette section que « les premiers ministres provinciaux exhortent les femmes francophones à avoir plus de bébés blancs », faisant ici allusion à une déclaration-choc du premier ministre Bouchard sans toutefois en préciser ni l'origine ni le contexte. Au début de la dernière rentrée scolaire, le journal étudiant de McGill Débit français déplorait d'ailleurs le contenu de cette section. « Même avec un avertissement bien en vue, faisant office de sous-titre, écrit-voilà alors le rédacteur en chef du Débit, Julien Laplante, il est possible que cette présentation ne fasse que confirmer dans l'esprit de certaines personnes ce que les médias leur ont probablement déjà raconté à propos du Québec. »

Interrogé hier à ce sujet, Julien Laplante renchérit: « Ce sont souvent les étudiants venus de l'Ontario qui utilisent le plus cet agenda, et cette présentation biaisée devient leur seule et unique source d'information. »

La brève description d'une soixantaine de bars, pubs et cafés recommandés ou fortement déconseillés aux utilisateurs de l'agenda dépeint également avec force qualificatifs la clientèle féminine qui s'y tremousse, précisant, lorsque le besoin s'y fait sentir, si le lieu est « anglo bienvenue » ou plutôt « predominantly French ».

L'administration de l'établissement se dissocie totalement du contenu de l'agenda. « L'association étudiante de McGill est entièrement responsable de la production de l'agenda, et c'est une entité entièrement autonome », affirme Anne-Marie Bourdoux, du service des communications de l'université McGill. « Bref, ils sont majeurs et vaccinés! » Profondément choquée toutefois à la lecture des « vulgarités inadmissibles » de l'Américain adepte du Peel Pub, Mme Bourdoux a qualifié d'« humour carabin » l'ensemble de la production, précisant que la doyenne des affaires étudiantes, Rosalie Jukier, avait été « très désagréablement surprise » à la lecture des passages saés. Il a toutefois été impossible de joindre la haute direction de l'université hier pour commenter davantage.

« Nous reconnaissons que les rédacteurs ont pris certaines libertés dans la rédaction de l'agenda », reconnaissait hier le président de l'association étudiante de McGill, Andrew Tischler, qui n'avait pas lu l'ensemble du bouquin, très prisé de la population étudiante. « Mais il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre! C'est un peu comme le personnage d'Elvis Gratton, c'est caricatural. »

Matt Wyndowe, vice-président aux communications et aux événements à l'association, a approuvé le contenu de cet agenda. « C'est une forme d'humour particulière, mais ça n'est pas sérieux », affirme-t-il, précisant que l'association n'a reçu aucune plainte à ce sujet. « Le portrait de l'Américain au Peel Pub veut juste menter se moquer de ce genre d'individus. Je ne crois pas que ce soit de mauvais goût. »

Le président du SSMU soutient toutefois qu'il recommandera, dans son rapport de fin de mandat, qu'on soit plus vigilant pour de futures publications. « Je comprends que des personnes pourraient mal interpréter certaines sections. »

pour recevoir un Ours d'or spécial pour l'ensemble de sa carrière. Son discours sera précédé par la projection de Mademoiselle, une adaptation par Tony Richardson, datant de 1966, de la pièce de Jean Genet. Poursuivant ce gros plan sur les acteurs de cinéma, le festival rendra aussi hommage à Robert De Niro, pour lequel une rétrospective de neuf films est prévue, parmi lesquels des raretés comme Bloody Mama de Roger Corman et Hi Mom de Brian De Palma. C'est toutefois The Deer Hunter, de Michael Cimino, qui lancera le bal le 17: « On espère que M. De Niro sera parmi nous pour recevoir cet honneur tant mérité », affirmait la semaine dernière le directeur exécutif de la Berlinale.

Toutes les sections parallèles de la Berlinale se sont installées à proximité de la Potsdamer Platz. A commencer par le très couru Forum du nouveau cinéma, volet indispensable du festival (tout comme la Quinzaine des réalisateurs de Cannes) où on repère les tendances de demain, mais aussi les sections Panorama et Nouveau cinéma allemand, de même que les rétrospectives: cette année, au lieu de ce décor moderne, la Berlinale 2000 propose une sélection de films futuristes du passé (de Frankenstein à Terminator), réunis sous la bannière « Êtres artificiels, machines articulées et corps contrôlés ».

Enfin, mis à part la programmation, qui reste à découvrir, l'événement de cette 50^e Berlinale sera certainement l'inauguration de son nouveau quartier général, que d'aucuns considèrent par trop excentré. Il reste que le festival suit une tendance sparadrapp qui se vit présentement à Berlin, où le parcours du Mur, qui ressemblait jusqu'à tout récemment à une longue plaie, commence à guérir et à unir « pour de vrai et pour de bon » les deux Berlin. Reste à savoir si les infrastructures toutes neuves du festival seront prêtes, ce soir, pour accueillir les milliers de professionnels du cinéma qui s'y sont donné rendez-vous.

Martin Bildeau séjourne à Berlin à l'invitation de l'agence gouvernementale Inter-Nations et de l'Office de presse d'Allemagne.